

OBJET

ENVIRONNEMENT
- Rapport annuel
développement
durable 2021.

==

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
09/11/2021

Date d'affichage :
22/11/2021

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 16

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers
votant : 45

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 NOVEMBRE 2021 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Alexis GRANDIN, Mme Sylvie ROBERT, M. Michel MAGNIEZ, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Karim SAÏDI, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sandrine DIDIER, M. Vincent SAVELLI, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Lionel JOSSE, Mme Luz GARCIA IDALGO, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Agnès POTEL, Mme Assiba BEAUFRERE, Mme Aïssata SOW, Mme Najla BEHRI, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Antoine MACAIGNE, M. Julien ALEXANDRE, M. Louis SAPHORES, M. Sébastien ANETTE, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Aurélien JAN, M. Luc TEMPLIER, M. Philippe ADOUX.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Colette BLEROT représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvette LEICHNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, M. Philippe CAMELLE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Najla BEHRI.

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle II, portant engagement national pour l'environnement, rend obligatoire, pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

Le décret du 17 juin 2011 précise que ce rapport doit faire apparaître, d'une part, les éléments relatifs aux fonctionnements internes de la collectivité, d'autre part, les actions mises en œuvre en faveur du territoire et de la population.

Cette obligation réglementaire a pour objectif de placer au cœur des orientations budgétaires, la stratégie d'amélioration continue vers la durabilité, selon une approche transversale des enjeux et impacts environnementaux des politiques menées dans les différents secteurs.

Le rapport doit permettre de mesurer la continuité au fil des ans de l'action municipale au regard des cinq finalités définissant le développement durable :

- Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,

- Assurer l'épanouissement de tous les êtres humains,
- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- Fonder le développement sur des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport ci-annexé dresse un bilan de la situation 2021.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de prendre connaissance du rapport ci-annexé.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

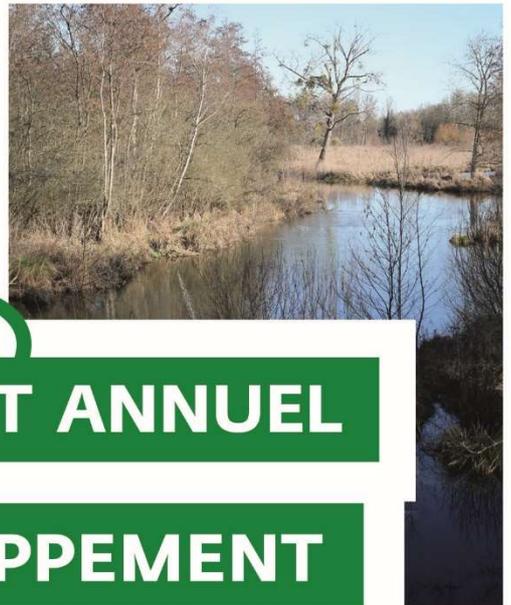
002-210206660-20211115-55096-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

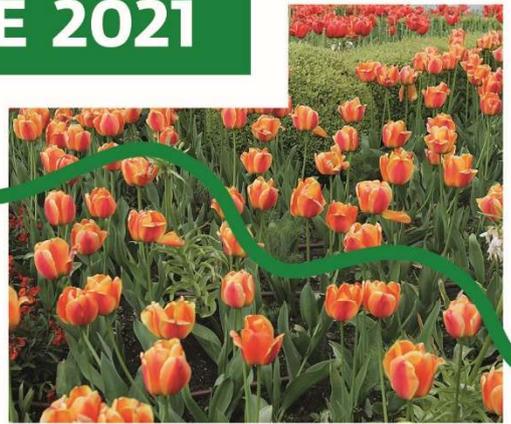
Réception par le préfet : 22 novembre 2021

Publication : 22 novembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



RAPPORT ANNUEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021



EDITO

La COP 26 a rappelé l'urgence à stopper la dégradation de l'état de notre planète en luttant contre le réchauffement climatique, en protégeant mieux la biodiversité et les milieux naturels et en prévenant mieux les risques pour l'environnement et la santé. Elle nous a également rappelé un fait essentiel : nous sommes tous les citoyens d'une même terre, d'une même humanité. Cette terre est notre patrimoine commun et l'héritage que nous laisserons aux futures générations.

Notre société doit donc, dans sa globalité, conjuguer modernisme et environnement, mobiliser toutes ses connaissances et faire appel à toutes ses capacités de recherche et d'innovation pour concilier progrès et protection de l'environnement.

Ce qui est vrai à l'échelle mondiale, l'est aussi à l'échelle de notre collectivité. Nous devons garder à l'esprit que son avenir dépend aussi de nos comportements afin de mieux intégrer la protection de l'environnement au cœur de nos actions.

Ainsi, la transition énergétique, le dérèglement climatique ou encore les révolutions technologiques sont autant de défis auxquels nous devons faire face.

Il nous faut, pour cela, adapter sans cesse nos projets aux nouvelles attentes des habitants, en cohérence avec les finalités du développement durable : la lutte contre l'emballement du réchauffement climatique ; la préservation de la biodiversité et la protection des ressources et milieux naturels ; le renforcement de la cohésion sociale et la solidarité entre les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains et la création d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Consciente que le développement durable est un enjeu majeur, source de qualité de vie, la Ville de Saint-Quentin s'est engagée dans cette démarche d'amélioration continue de ses politiques publiques pour faire de son territoire un espace de bien-être pour aujourd'hui et pour les décennies à venir.



Michel MAGNIEZ
Maire adjoint chargé
de l'Environnement et
du Développement Durable



Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin
Présidente de l'Agglomération du
Saint-Quentinois

Table des matières

EDITO	2
I. Introduction au développement durable	4
1. Les cinq finalités du développement durable	4
2. L’agenda 2030 : un programme ambitieux à décliner sur le territoire	5
II. Une politique du développement durable globale, transversale et participative	7
2.1 Le plan Climat Air Energie Territorial.....	7
2.2 Le Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUi)	8
2.3 Labellisation CIT’ERGIE	8
2.4 Une collectivité responsable	9
2.5 Les dispositifs municipaux au cœur du Développement durable.....	12
2.6 Co-constructions et coopérations citoyennes.....	14
III. Les actions municipales au regard des finalités et objectifs de Développement Durable.	15
3.1 Lutte contre le changement climatique	15
3.2 Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources	23
3.3 Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les générations	35
3.4 Favoriser l’épanouissement et le bien-être de tous les êtres humains.....	46
3.5 Fonder le développement selon des modes de production et de consommation responsables.....	52
CONCLUSION	57
GLOSSAIRE	58

I. Introduction au développement durable

Le développement durable est une notion polysémique reposant par ailleurs sur un ensemble d'exigences. Il doit permettre la réalisation des besoins essentiels des générations actuelles et futures en rapport avec les contraintes démographiques comme l'accès à l'eau, l'éducation, la santé, l'emploi.

Sur le plan national, la France a réaffirmé son engagement dans le développement durable par la loi Climat et résilience qui a été promulguée et publiée au Journal officiel, le mardi 24 août 2021 : amélioration de la qualité de l'air des grandes villes, action contre la bétonisation des sols ou encore augmentation de la vente en vrac dans les supermarchés d'ici 2030....



La loi Climat et Résilience ancre l'écologie dans notre société : dans nos services publics, dans l'éducation de nos enfants, dans notre urbanisme, dans nos déplacements, dans nos modes de consommation, dans notre justice.

Dans la logique de la décentralisation et de la réforme de l'organisation territoriale, les collectivités locales se sont emparées de ce principe de durabilité, devenu aujourd'hui une priorité à inscrire comme fil directeur de l'action publique.

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, rend désormais obligatoire la rédaction **d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.**

Cette obligation réglementaire met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité de l'action publique de la collectivité territoriale ».

Ce rapport a donc pour vocation, par le biais des finalités du développement durable et des Objectifs de Développement Durable (ODD) détaillés ci-après :

- D'éclairer les choix stratégiques de la collectivité, en assurant une meilleure compréhension de l'action publique,
- De favoriser l'information et la transparence de l'action de la collectivité au regard du développement durable,
- D'encourager le dialogue local entre élus, services techniques, experts et citoyens.

1. Les cinq finalités du développement durable

Un projet territorial de développement durable doit répondre **aux cinq finalités du développement durable** définis notamment sur la base de textes internationaux portés par les Nations Unies, les Etats ou les pouvoirs locaux :

1. Lutter contre le changement climatique et protéger l’atmosphère,
2. Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
3. Assurer une cohésion sociale, une solidarité entre les territoires et les générations,
4. Contribuer à l’épanouissement de tous les êtres humains,
5. Créer une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



2. L’agenda 2030 : un programme ambitieux à décliner sur le territoire

En septembre 2015, les 193 États membres de l’Organisation des Nations Unies (ONU) se sont engagés à mettre en œuvre de concert 17 objectifs universels de l’Agenda 2030 : un plan d’action pour « la planète, les populations, la prospérité, la paix et les partenariats ».

Ce sont les **Objectifs de Développement Durable (ODD)**.

La France a ainsi bâti une feuille de route dessinant les grandes transformations à mener, à la fois sur le territoire national, en Europe et à l’international.



L’Agenda 2030 est désormais le référentiel du développement durable en France. Il prévoit notamment l’intégration des ODD dans les dynamiques territoriales et l’exemplarité du service public devra être aligné sur cet agenda.

Les 6 enjeux de l'Agenda 2030

1. Agir pour une société juste en éradiquant la pauvreté, en luttant contre toutes les discriminations et inégalités et en garantissant les mêmes droits, opportunités et libertés à toutes et à tous ;
2. Transformer les modèles de société par la sobriété carbone et l'économie des ressources naturelles, pour agir en faveur du climat, de la planète et de sa biodiversité ;
3. S'appuyer sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable ;
4. Agir pour la santé et le bien-être de toutes et tous, notamment via une alimentation et une agriculture saine et durable ;
5. Rendre effective la participation citoyenne à l'atteinte des ODD, et concrétiser la transformation des pratiques à travers le renforcement de l'expérimentation et de l'innovation territoriale ;
6. Œuvrer sur le plan européen et international en faveur de la transformation durable des sociétés, de la paix et de la solidarité.

II. Une politique du développement durable globale, transversale et participative

La coopération intercommunale est un levier essentiel du développement durable même si chaque échelle possède son propre champ d'action :

- mondial avec la conférence de Rio,
- national avec les lois Grenelle et plus récemment la Loi Climat,
- Régional avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),
- communautaire avec le plan climat
- municipal.

2.1 Le plan Climat Air Energie Territorial

Le 8 décembre 2021, l'Agglomération du Saint-Quentinois présentera son projet de Plan Climat Air Energie Territorial en Conseil communautaire.

Il s'agit d'un programme de 33 actions et 105 mesures concrètes et ambitieuses destinées à améliorer la qualité de l'air, réduire les émissions de carbone, réduire les consommations d'énergies et offrir un environnement favorable à la santé des habitants de l'agglomération à horizon 2030.

Orientations	Axes Stratégiques
Tendre vers une mobilité décarbonée et économe en énergie	Modifier les modes de transports de personnes
	Réduction de l'impact du transport de marchandises
Adopter un mode de vie écologique et raisonné	Promouvoir une alimentation durable
	Améliorer la qualité de l'air
	Développer l'économie circulaire
Amplifier la transition énergétique	Accélérer le développement de l'énergie renouvelable sur le territoire
	Viser la sobriété énergétique du territoire
Adapter le territoire aux changements	Adapter les emplois / les formations disponibles
	Protéger la biodiversité
	Aménager le territoire de manière durable
	Se préparer au changement climatique

2.2 Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Approuvé le 9 décembre 2020, le PLUi, qui établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement, fixe les règles générales d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le PLUi inclut notamment :

- Le Programme Local de l'Habitat (PLH), qui fixe les axes prioritaires de développement en matière de logement.
- Le Plan de Déplacements Urbains (PDU), qui définit l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation, du stationnement et des infrastructures.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), approuvé au conseil municipal du 29 avril 2019, qui fixe les orientations générales destinées à modérer l'étalement urbain, à préserver les espaces naturels.

2.3 Labellisation CIT'ERGIE

La Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin, engagées dans une politique de développement durable, ont souhaité amorcer le virage de la troisième révolution industrielle en s'impliquant dans la transition énergétique du territoire. Par cet outil qu'est CIT'ERGIE, **elles peuvent prétendre à faire reconnaître leurs actions au niveau national et européen et ainsi se comparer, pour progresser dans leur politique de développement durable via l'amélioration continue.**

L'Agglo est accompagnée par une conseillère spécialisée pour mener à bien cette mission. Ainsi, le plan d'actions de la collectivité, construit avec les services, a été délibéré le 9 décembre 2020 et contient 52 actions. A terme, l'Agglo pourra prétendre à l'obtention de ce label grâce à l'engagement de la collectivité dans la transition énergétique.



La démarche permet une très forte progression de sa politique de développement durable et reste en « processus » à l'heure actuelle jusque fin 2021.

❖ Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) a été créé par la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique. Il permet aux collectivités de voir leurs investissements d'économies d'énergie récompensés par l'attribution desdits CEE.

Le 27 décembre 2018, l'Agglo a conventionné avec CAPITAL ENERGY pour un accompagnement technique et administratif et garantir un prix fixe du CEE.

En 2019, l'Agglo a proposé aux communes volontaires de bénéficier des mêmes conditions de partenariat, ainsi que d'un accompagnement pour la valorisation de leur CEE lié au programme spécifique Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, dit TEPCV.

Ce programme était limité dans le temps et concernait quelques opérations bien définies.

Il a permis à la Ville de Saint-Quentin de récupérer 80 845,05 € pour l'éclairage public et 36 450,46 € en isolation de murs, toiture et éclairage de toiture d'école, soit 117 295,51 € (dont 20% pour l'agglo 23 459 €) donc près de 94 000 € pour la Ville.

Il n'est aujourd'hui plus possible de déposer de nouveaux dossiers puisque le programme a pris fin le 31 décembre 2019. Mais, il est toutefois toujours possible de valoriser les CEE dits « classiques ». De ce fait, l'Agglomération a proposé aux communes volontaires, dont la Ville de Saint-Quentin un accompagnement sur ce type de CEE.

Une estimation financière de ce que vont rapporter les CEE à la Ville pour le moment n'est pas encore établie mais certaines opérations sont toutefois identifiées comme potentiellement éligibles.

En 2021 :

- CTA de l'école Bachy
- Couverture de l'école Lyon-Jumentier
- Menuiseries de l'école Paul Bert
- Toiture du musée Antoine Lecuyer
- Rénovation du pôle sportif la Vaillante
- Travaux du CTA
- Maison de la petite enfance
- Rénovation de l'éclairage public

2.4 Une collectivité responsable

Réduire l'empreinte environnementale des déplacements des agents

❖ La flotte de véhicules de la collectivité

Le parc de véhicules municipaux s'élève en 2021 à 170 véhicules, parmi lesquels 44% sont propres. **Ce pourcentage est supérieur à l'obligation inscrite dans la Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Loi LAURE)**, qui impose aux collectivités territoriales gérant une flotte de plus de 20 véhicules d'utiliser au moins 20% de véhicules à faible émission. Sont reconnus comme « propres » les véhicules électriques et les véhicules de toutes sources d'énergie produisant de faibles niveaux d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

Ces véhicules propres au sens défini par la loi sont, à la Ville, les suivants :

- **50 Diester** : le biodiesel Diester est une énergie renouvelable issue de la transformation du colza français. Incorporé au gazole, il permet de réduire de 30% les émissions de CO2 mais aussi les particules fines et les fumées noires.
- **16 véhicules électriques** : ces véhicules présentent l'avantage de n'émettre ni CO2 ni polluant atmosphérique durant leur utilisation. Sur l'ensemble de leur cycle de vie, ces véhicules sont également plus vertueux.
- **6 GPL** : Ces véhicules sont dotés d'un moteur thermique conçu pour fonctionner en bicarburant. Ils roulent soit en mode essence soit en mode gaz, avec un carburant spécifique, le gaz de pétrole liquéfié (GPL) qui est un mélange de butane et de propane. Les véhicules au GPL ne produisent pratiquement pas de particules et très peu d'oxydes d'azote.
- **2 E85** : ce carburant est composé d'un bio-carburant d'origine agricole, l'éthanol, mélangé (jusqu'à 85 %) avec de l'essence sans plomb. L'E85 a l'avantage de présenter un bilan CO2 plus favorable que l'essence et le gazole et d'émettre très peu d'oxyde d'azote et pratiquement pas de particules.

❖ Les déplacements alternatifs favorisés

Dans le respect des obligations réglementaires, la Ville prend en charge, à hauteur de 50%, les abonnements en transport en commun de ses employés et les encourage à y recourir.

Les triporteurs du service propreté de la Ville

Le service propreté s'est doté en décembre 2020, de 3 vélos triporteurs qui sont expérimentés en 2021 sur les 3 secteurs de propreté **pour améliorer les conditions de travail et la mobilité douce des agents sur le terrain**. En avril 2021, le service espaces verts a remplacé un véhicule thermique de chantier au profit d'un véhicule électrique.

Les engagements du développement durable dans la commande publique

La Ville de Saint-Quentin prend en compte la dimension développement durable par l'intégration de clauses environnementales dans les conditions d'exécution de marchés :

- **Concession** relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de **mobiliers urbains** : Performances environnementales (recyclage, gestion des déchets et entretien (produits utilisés, consommation électrique)) : 10 %
- **Fourniture de bureau** : intégration du décret n°2021-254 du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.
- **Le marché de fourniture de repas** : il inclut des clauses réclamant 20% de bio, 80% de produits locaux et un repas végétarien hebdomadaire.

Enfin, une clause d'exécution relative à l'insertion sociale a été intégrée dans 6 marchés travaux, représentant un volume de 7105h travaillées pour l'exécution de ceux-ci par des personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. »

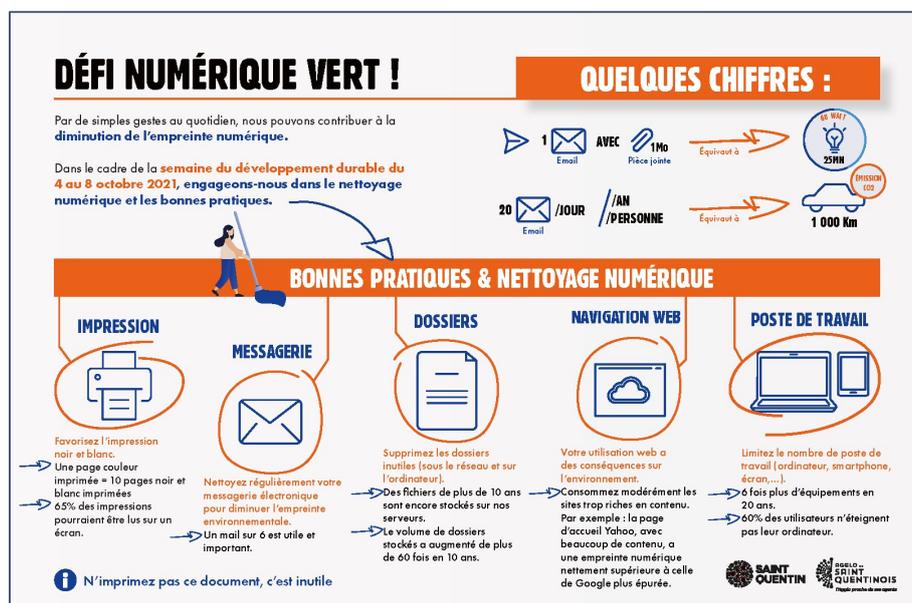
Depuis le 1er janvier 2021, 36 % des mandats payés sur marché étaient en faveur d'une entreprise du département (77 % en faveur des entreprises de la Région).

Cela traduit une meilleure prise en compte des considérations relatives à l'emploi local et à l'environnement pour faire de la commande publique un outil au service d'une croissance intelligente, durable et inclusive.

Les actions pour un numérique responsable

Dans le cadre du lancement de la démarche « Numérique Responsable », la collectivité a engagé plusieurs actions. Du 4 au 8 octobre 2021 s'est effectuée une sensibilisation aux enjeux environnementaux de l'empreinte du numérique intitulée la semaine « **Numérique Vert** ».

La collectivité a profité de la semaine européenne du développement durable du 18 septembre au 8 octobre pour initier cette action et **inciter les agents à appliquer des écocgestes numériques via un défi collectif et en organisant des ateliers de sensibilisation et de valorisation de bonnes pratiques à destination de nos usagers dans les tiers lieux numériques**. A cet effet, un premier guide du numérique vert sera mis à disposition des agents de la collectivité, recensant des écocgestes simples autour des thématiques telles que la messagerie, le stockage de dossiers, l'impression, le poste de travail et les services numériques.



Du 13 au 15 septembre 2021 s'est déroulée la **première formation des ambassadeurs de la démarche numérique responsable**. Cette action consiste à créer un réseau d'animateurs capables de sensibiliser le plus grand nombre. A l'issue, 3 agents ont été certifiés GreenIT¹.

¹ Numérique Vert et Responsable

Développement de filière de réemploi ou de recyclage du matériel informatique

Un conventionnement est prévu d'ici fin 2021 pour engager un partenariat de collecte, de réemploi ou de recyclage du matériel informatique de la collectivité au profit d'organismes extérieurs.

L'objectif est multiple :

1. Allonger la durée de vie du matériel informatique
2. Lutter contre l'inclusion numérique
3. Sensibiliser aux enjeux environnementaux du numérique
4. Faciliter des filières de reconditionnement
5. Sensibiliser le public aux métiers du numérique

2.5 Les dispositifs municipaux au cœur du Développement durable

Le programme Action Cœur de Ville

Lors de la Conférence nationale des Territoires du 14 décembre 2017, le Gouvernement a annoncé un plan national « Action cœur de ville » en faveur des villes moyennes. La candidature de Saint-Quentin, retenue parmi 222 autres communes, a abouti à la signature d'une convention couvrant la période du 29 juin 2018 au 31 décembre 2022.



L'objectif est la redynamisation du cœur de ville, à travers 4 leviers :

- Soutien au commerce et à l'artisanat
- Reconquête de friches urbaines et industrielles
- Logement
- Développement numérique

Grâce aux financements exceptionnels prévus dans ce dispositif, 13 opérations totalisant 23 millions € d'investissements en faveur de la revitalisation du cœur de ville sont programmées. Parmi elles, certaines actions concernent directement le développement durable :

Une AMO spécialement dédiée au DD : en partenariat avec la Banque des Territoires.

L'aide à la rénovation, notamment énergétique, de logements, via une défiscalisation destinée aux propriétaires privés qui s'engagent à investir dans un quartier ancien dégradé et à mettre leur logement en location pour une période de 6 à 12 ans : en partenariat avec Action Logement.

La mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH/RU) en centre-ville.

La réhabilitation de friches, qui implique souvent une phase de dépollution et offre des perspectives nouvelles en termes d'aménagement durable de l'espace urbain (végétalisation, installations photovoltaïques) : après une première phase d'inventaire des sites, des études de faisabilité technique et des recherches de financements permet d'identifier le devenir de ces espaces à reconquérir.

SAINT QUENTIN 2050

La Ville a engagé en 2018 une démarche prospective et citoyenne pour relever les prochains défis : révolution technologique, transition énergétique, réchauffement climatique, vieillissement de la population, formation aux métiers de demain.

Si le Développement durable, par nature transversal, balaie l'ensemble des 4 orientations de ce programme (Une Ville qui respire/ Une ville solidaire et citoyenne/Une ville attractive et innovante/Une ville harmonieuse) **l'orientation « Une ville qui respire » constitue le chapitre qui lui a été spécialement dédié**, avec 4 axes stratégiques :

- Valoriser et intensifier la présence de l'eau et de la nature
- Préserver la biodiversité
- Accentuer la prise de conscience des citoyens aux enjeux environnementaux
- Faciliter l'accessibilité sous toutes ses formes

Ces axes irriguent l'action de la ville, année après année.

URBACT

La Ville a répondu à l'appel à projet URBACT, programme européen de coopération territoriale visant à encourager le développement urbain durable dans les villes moyennes. Cette adhésion se traduit concrètement par l'adhésion à deux réseaux :

- **Active Citizens**, piloté par Agen porte sur la gouvernance locale : l'objectif est d'offrir de nouvelles possibilités de participation citoyenne à travers des outils numériques
- **« Digital Innovation for Cities – DI4C »**, piloté par Messine, en Italie, porte sur la numérisation et l'innovation technologique.

L'objectif de ce dispositif est d'échanger sur les pratiques et de mutualiser les moyens pour lever les obstacles souvent rencontrés par les villes moyennes dans leur volonté de modernisation de l'action publique. Après une 1ère phase, consacrée au diagnostic, un plan d'actions pour les années 2020 à 2022, sera mis en œuvre avec une participation financière de l'Union européenne à hauteur de 85%.

2.6 Co-constructions et coopérations citoyennes

La démocratie participative

La consultation et la participation sont également les maîtres mots pour sensibiliser la population et lui permettre de s'approprier les enjeux du développement durable au plus près de ses attentes concrètes. Quelques mesures phares, attestent là encore de la continuité de la démarche :

- Large consultation des habitants à la fois dans le cadre de Saint Quentin 2050, mais aussi à l'occasion des grands projets.
- L'espace Citoyen, lieu d'échange accessible à tout citoyen désireux de s'informer et de s'engager dans la vie de la cité, inscrit régulièrement le Développement durable dans son programme de formations et d'ateliers.
- Allo-Mairie permet une remontée systématique et en temps réel des attentes des habitants : les préoccupations environnementales s'y expriment de plus en plus.
- La mise en place, effectuée lors du renouvellement des instances consultatives, d'une nouvelle structure de consultation dédiée : **le Conseil de l'Environnement et du Développement Durable.**

CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**VOUS AVEZ DES IDÉES POUR VOTRE VILLE ?
PRENEZ LA PAROLE !**

Rejoignez le Conseil de l'Environnement et du Développement Durable
www.saint-quentin.fr

LE CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

SON RÔLE	SON FONCTIONNEMENT
Lieu de dialogue et de participation citoyenne, le Conseil de l'Environnement et du Développement Durable a pour mission :	Le Conseil est constitué de 30 membres tirés au sort parmi les candidatures. Des intervenants seront sollicités ponctuellement pour apporter des éclairages lors des réunions : jardins familiaux, Amap, monde agricole, mobilité, vélo, éducation, associations environnementales...
<ul style="list-style-type: none">• De construire un projet de territoire autour de la responsabilité sociétale• Co-construire un plan d'actions avec les acteurs locaux	Les groupes de travail mèneront des réflexions sur les thématiques suivantes : voiture électrique, végétalisation, vélo, sciences participatives, biodiversité, 5G, transports collectifs, etc. Les membres pourront aussi faire des propositions. <ul style="list-style-type: none">• Une approche diagnostique : pour faire le bilan de la situation• Une approche communication et événements pour réaliser des opérations et sensibiliser tous les publics au développement durable

Je rejoins le **Conseil l'Environnement et du Développement Durable**

III. Les actions municipales au regard des finalités et objectifs de Développement Durable

3.1 Lutte contre le changement climatique

ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques

- Le Bilan de Gaz à Effet de Serre Réglementaire (BEGES)



Conformément à l'article 75 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, la Ville de Saint-Quentin doit établir, tous les 3 ans, le bilan des émissions de gaz à effet de serre dont elle a la responsabilité au regard de son patrimoine bâti et roulant et des compétences qu'elle met en œuvre (consommation d'énergie). La Ville a confié le présent bilan à la société JPC Partner.

Le bilan de l'exercice 2019 prend en compte :

- les émissions directes : celles émises par la collectivité, via la consommation d'énergie de ses bâtiments et de ses véhicules,
- les émissions indirectes : celles émises par l'éclairage public, les consommations électriques des bâtiments et le réseau de chaleur.

Les actions proposées dans le cadre de ce bilan sont des préconisations permettant à la collectivité de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à son patrimoine, à ses activités et à ses compétences. Elles seront intégrées au plan d'action de la collectivité, notamment dans le cadre de celui approuvé pour la labellisation Cit'ergie et en concordance avec le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Un premier bilan, commun à la Ville et à la Communauté d'Agglomération, a été réalisé en 2013 avec des données de 2010. Un second bilan a été fait sur la base des données 2015. La ville, avec ce 3ème bilan, présente une mise à jour avec des données municipales 2019

Evolutions constatées :

2013 (données 2010)	2016 (données 2015)	2021 (données 2019)
5251	5324	3795

Entre 2015 et 2019, on observe une diminution de 1529 T eq CO₂. Les consommations de gaz des bâtiments ont diminué : les consommations transmises montrent une diminution de près de 3300 Mwh PCI dont l'impact sur les émissions de GES est de -794 T eq CO₂.

Les baisses d'émissions sont aussi liées au changement de motorisation progressif du parc de véhicules utilitaires (fret) et véhicules particuliers (déplacements) ; **par exemple les consommations de gazole ont diminué de 80 000 l/an, remplacées par la consommation de biodiesel, ce qui représente un gain de 170 T eq CO₂.**

- **La rénovation énergétique des bâtiments**

Depuis 2013, à partir des diagnostics réalisés en 2011, un programme de rénovation énergétique des bâtiments est inscrit dans les Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI).

Selon les conclusions de ces diagnostics énergétiques, **l'opération terminée pour l'ensemble du patrimoine bâti devrait engendrer un gain financier annuel de 643 000 euros par an.**

Ce programme implique, de nombreuses mesures en faveur de la sobriété énergétique, dans ses aspects à la fois économiques et écologiques, parmi lesquelles :

- Un inventaire précis du patrimoine bâti (surfaces, matériaux, consommations, usages,)
- Une hiérarchisation des opérations à mettre en œuvre (cessions, démolitions, constructions, rénovations, mutualisations, changements d'usages)
- Une évaluation des investissements et des retours sur investissement escomptés
- Une veille sur les normes relatives à la fois à l'accessibilité et à l'environnement
- Des cibles Haute Qualité Environnementale dans les objectifs de performance énergétique
- Des critères écoresponsables pour les entreprises retenues dans le cadre de travaux
- La mesure de la qualité de l'air
- Le recours le plus large possible à des matériaux biosourcés
- Le remplacement des éclairages par des LED
- Le remplacement des menuiseries
- L'abaissement des plafonds
- L'isolation

En 2021, les travaux suivants ont été effectués :

- **Ecole Bachy** : des travaux d'installation d'une centrale d'air sont en cours d'achèvement dans cette école, d'une part pour optimiser les coûts énergétiques et d'autre part pour assurer une hygrométrie et une qualité de l'air plus efficiente. Des capteurs de CO₂ ont été prévus sur cette installation, en fonction des mesures, un automate régule le débit de l'air.

- **Tennis Jacky Tabar** : les travaux de rénovation des vestiaires intègrent le remplacement de menuiseries extérieures à isolation performante, l'isolation des parois intérieures ainsi que la mise en place d'un éclairage LED.

- **Centre social du Vermandois** : les éclairages ont été remplacés par du LED dans le cadre d'un programme de travaux en régie bâtiment.

- **Le réseau de chaleur**

Les réseaux de chaleur urbain alimentés à partir d'énergies renouvelables constituent un levier fort, identifié dans la loi de transition énergétique, pour contribuer à créer une économie éco-responsable.

Recourir à des énergies renouvelables fait par ailleurs partie des engagements de la ville en faveur du développement durable et de la transition énergétique du territoire.

Saint Quentin a confié à la société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES – COFELY une délégation de service public concernant l'exploitation de la chaufferie et de la distribution de chaleur du réseau de chauffage urbain, jusqu'au 30 juin 2029.

Données fournies dans le rapport annuel 2019-2020 du délégataire présenté au conseil municipal du 28 juin 2021 :

- Energie livrée manuellement : 46 838 MWh ;
- Mixité des sources : 42,8% de biomasse, 30,6% de cogénération, 19,2% de gaz et 7,4% de biométhane ;
- 5.932T/an de CO² évitées soit l'équivalent de 1 854 véhicules ;
- Prix moyen : 72,13 € TTC/MWh ;

Secteurs	KW
STQ zone Europe	30 570
STQ Nord : extension lycée Condorcet	4 720
STQ Sud : extension vers la piscine jusqu'au lycée La Ramée	4 379
Total général	39 669



Alimentant le réseau de chaleur urbain, la chaufferie est équipée de deux chaudières à bois permettant la couverture sur l'année d'une large gamme de puissance en associant l'une, l'autre ou les deux.

Un ballon d'accumulation de 400m³ permet de stocker l'énergie durant les périodes de non-consommation et de la restituer lors des demandes brutales (tôt le matin par exemple). Ce ballon a permis d'améliorer le taux de couverture par le bois de 7%. En fin de combustion, deux filtres par chaudière garantissent des émissions de poussières très basses, inférieures à 20mg/Nm³ à 6% d'oxygène.

Depuis début octobre 2021, et pour une durée de 8 mois, **une AMO est engagée pour disposer d'un schéma directeur d'extension du réseau de chaleur existant à l'échelle du territoire de la Ville et de ses alentours.**

- **Les grands projets pour un urbanisme durable et innovant**

La Ville mène une politique de grands travaux ambitieux. Ils ont pour objectifs d'améliorer le cadre de vie et la qualité de vie des usagers tout en matérialisant les ambitions exigeantes de la ville en matière d'impacts et de performances environnementales. A ces objectifs environnementaux se conjuguent l'ambition d'une ville accessible à tous.

2021 : « Le casino », une maison des services à la population

Créé dans l'ancien immeuble Jean Qui Rit Jean Qui Pleure, le Casino, inauguré en 2021, fait partie d'un projet global de requalification du Faubourg d'Isle, inscrit au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD). Avec son design Art Déco et son fronton représentant deux figures emblématiques, cet immeuble constitue un fleuron architectural et sa réhabilitation un signe fort de la valorisation du patrimoine local. Au-delà de cette dimension patrimoniale, le projet revêt également une ambition sociale, culturelle et citoyenne par les fonctions qui lui seront attribuées :

- Un espace de rencontres et de réunions avec le conseil consultatif du quartier et l' élu référent
- Une salle polyvalente d'une jauge de 150 places assises, pouvant accueillir des spectacles, des séminaires, des conférences ...
- 3 salles destinées aux activités associatives
- Un plateau modulable de 170 m2.

Cette rénovation importante a permis de doter le bâtiment d'une centrale d'air thermodynamique ainsi que d'une isolation performante au niveau des menuiseries extérieures et du complexe d'étanchéité en toiture terrasse. **Les éclairages sont de type LED** avec détections automatiques dans les communs (sanitaires, couloirs...). **Un système de récupération d'eau a été installé pour l'arrosage des végétations du patio.**



Le Pôle sportif TTSQ – La Vaillante

Un nouveau pôle d'excellence sportive au quartier Europe pour accueillir les compétitions et les entraînements des licenciés en gymnastique et en tennis de table mais aussi permettre l'apprentissage de ces deux disciplines.

L'ambition municipale est de répondre aux espoirs suscités par les performances obtenues dans ces deux sports, en recherchant notamment l'homologation régionale mais aussi en organisant des manifestations de niveau national. Ce projet ambitieux s'inscrit également dans le cadre du renouvellement urbain du quartier Europe, engagé depuis plusieurs années avec l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU). Grâce à un effort d'investissement inédit pour un complexe sportif, **le quartier bénéficiera d'une nouvelle attractivité sportive, dont les habitants seront les premiers bénéficiaires.** La construction de ce futur équipement viendra compléter dans le quartier un environnement dédié à la pratique sportive et aux loisirs de plein air (skate parc, terrain d'aventures, gymnase Bertrand Games...)

Ce projet vise par ailleurs l'excellence environnementale avec :

- une performance thermique supérieure à la réglementation actuelle,
- **un bilan carbone neutre,**
- **un raccordement au réseau de chaleur urbain,**

- **l'utilisation de matériaux biosourcés** (paille pour l'isolation, bois pour l'ossature)
- les éclairages sont de type LED avec détections automatiques dans les communs (sanitaires, couloirs...)
- **une toiture terrasse sera végétalisée**, la seconde fait l'objet d'une étude en cours pour éventuellement y installer des panneaux photovoltaïques.
- une attention toute particulière est portée sur le traitement paysager des abords et des places de stationnements afin d'en réduire l'impact environnemental.

Les travaux ont débuté en septembre 2021 pour une durée de 18 mois.



Le parvis de la Basilique

La Basilique est l'un des bâtiments les plus emblématiques de Saint-Quentin avec l'Hôtel de Ville. Les Saint-Quentinois sont très attachés à ce lieu de mémoire de la Ville, comme l'avait plébiscité 90% de la population à l'occasion d'une consultation.

L'environnement de la Basilique est au cœur du centre historique et commercial de la Ville. C'est un lieu important pour la revitalisation du centre-ville, des commerces et du tourisme.

La Ville a donc entamé un « projet d'aménagement de la Place de la Basilique » qui concerne 15 400m² d'espaces avec un parvis redessiné, un parking bien conçu, un immeuble de logements, des espaces verts...

Ce projet va prendre plusieurs années car la Ville est soumise à des fouilles archéologiques et des obligations qui conditionnent le projet global du réaménagement urbain.

Le projet du parvis de la basilique a été dévoilé au public le 12 octobre 2021.

Il intégrera de nombreux aspects en faveur du développement durable :

- Le remplacement de 24 sources lumineuses existantes par du LED ;
- **Une végétalisation importante avec 5 500m² de secteur piétonnier, 2 200m² d'espaces verts et plus de 90 arbres plantés ;**
- **L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ;**

- La collecte et canalisation des eaux pluviales ;
- La mise en œuvre de matériaux de constitution de chaussée avec revalorisation :
 - GNT recyclée : environ 2 500 m³
 - Grave Bitume et enrobés avec 30% d'agrégats recyclés (agrégats issus des couches de roulement existantes) : environ 2 000 tonnes ;



L'Eco-quartier Maréchal Juin

Dans le cadre de sa politique de reconquête et de valorisation des friches industrielles du territoire, l'Agglomération du Saint-Quentinois, en partenariat avec la Ville de Saint-Quentin, redynamise le quartier du Faubourg d'Isle en créant un nouvel espace de vie accueillant, innovant et respectueux de l'environnement sur le site de l'ancienne friche du Maréchal Juin.

Le site possède une histoire industrielle riche et prestigieuse. Tantôt usine de fabrication d'étoffes de laine et de tissage, tantôt usine de fabrication industrielle de cycles, cette friche au passé rythmé par de multiples mutations est rachetée par l'Agglo en 2015 pour y implanter un nouveau projet tourné vers l'avenir, sous la forme d'un Eco-quartier en cœur de ville.

Ainsi, un programme de logements mixtes, une résidence intergénérationnelle, une maison de services aux étudiants, ainsi qu'une résidence étudiante seront aménagés. De plus, dans le but de développer l'offre en formation sur son territoire et de répondre aux besoins des jeunes diplômés et acteurs du territoire, deux bâtiments tertiaires seront érigés : un centre de formation accueillant une antenne de l'IAE (Institut d'administration des entreprises) ainsi qu'une extension du campus de l'Université de Picardie Jules Verne.

Tous ces aménagements seront réalisés dans le but de respecter **la charte de l'Ecoquartier signée par l'Agglo en septembre 2020**. Cette charte engage les cosignataires dans une démarche de labellisation Ecoquartier visant à respecter un certain nombre d'objectifs tels que **l'amélioration du cadre de vie et du quotidien des usagers, le développement du territoire, la transition écologique pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, tout cela dans une démarche de concertation**.



En 2021, le nouveau nom de la friche du Maréchal Juin a été défini à la suite d'une consultation réalisée de mi-juillet à début septembre (via une distribution de flyers chez les commerçants du quartier, dans les boîtes aux lettres des habitants, via les permanences d'information des 11 et 12 août derniers sur la friche et un sondage était disponible sur internet et diffusé via les réseaux sociaux de l'Agglo).

Au total, ce sont presque 800 réponses comptabilisées et la friche se dénomme désormais L'Ecoquartier Maréchal Juin.

Phase 1 - 2021-2024 : Construction du bâtiment de formation ainsi que du programme de logements mixte et aménagement des voiries et espaces publics.

Phase 2 - 2022-2026 : Construction de la maison de services aux étudiants, de la résidence étudiante ainsi que du bâtiment tertiaire.

La rue de Paris

Riche de son passé industriel et de son présent résidentiel, cet axe structurant pour le quartier Saint-Martin et pour la ville de Saint-Quentin, constitue l'une des artères principales par laquelle transitent chaque jour des milliers de véhicules.

Longue de 2 kilomètres, avec des ambiances paysagères très différentes, cette rue a aujourd'hui besoin d'une requalification à la hauteur de sa grandeur. C'est la raison pour laquelle la Ville de Saint-Quentin et l'Agglo du Saint-Quentinois travaillent à redonner à cette entrée de ville une image positive.

Les travaux, qui ont débuté en septembre 2021, ont pour objectif de rénover la voirie et les réseaux d'eau et d'assainissement. Ces travaux sont également l'occasion de **renforcer la qualité paysagère de la rue en intégrant des espaces verts et en conservant les arbres déjà présents.**

Le projet intégrera par ailleurs, sur l'ensemble du tronçon, **un aménagement cyclable en site propre.** En effet, l'essor des modes actifs constitue l'un des enjeux à prendre en compte pour la collectivité en termes d'aménagement durable du territoire. Elle souhaite désormais accompagner la transformation des usages et les anticiper en réfléchissant systématiquement et de manière pragmatique à la place de chaque mode de transport. Il a donc été imaginé un aménagement sécurisé afin de permettre à l'ensemble des usagers d'emprunter cet itinéraire en évitant tout conflit d'usage.

3.2 Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

ODD 14 et 15 : Préserver et restaurer les systèmes aquatiques et terrestres

- Maîtriser les pollutions sur le territoire

Chaque construction, rénovation, aménagement urbain, fait l'objet de diagnostics environnementaux conformément à la réglementation concernant tout particulièrement l'amiante, le plomb et la gestion des déchets générés par les travaux :

- Démantèlement des matériaux contenant des polluants : programme dans les bâtiments scolaires réalisé sur 6 ans.
- Dépollution de friches industrielles en amont de leur requalification.

- Préservation et valorisation de la nature en Ville

A l'occasion des consultations dans le cadre de la démarche « Saint Quentin 2050 », la population a fait part de son attachement à un cadre de vie alliant un large accès aux services urbains d'une ville centre et une présence d'espaces de respiration respectueux des ressources naturelles. **Cet équilibre idéal entre urbanisation et nature est pris en compte et le sera de plus en plus dans les différents programmes d'aménagements**, à travers notamment :

- La labellisation Villes et villages fleuris : Saint-Quentin est labellisée « trois fleurs ».
- La valorisation des espaces naturels emblématiques de la Ville : la Réserve naturelle du Marais d'Isle (gérée par l'Agglomération) les berges du Canal (propriété des Voies Navigables de France), les Champs Elysées en cœur de Ville.
- Les Jardins partagés mis en place par la Ville en partenariat avec les acteurs sociaux locaux, dans le cadre notamment de son label Ville Amie des Aînés. Reposant sur le partage d'une activité de jardinage dans un même potager urbain et facilitant les échanges entre les participants, les Jardins Partagés permettent d'éviter l'isolement tout en profitant des bienfaits de la nature. Proposant également des ateliers de cuisine, d'information sur la nutrition et de sensibilisation sur le gaspillage, les Jardins Partagés offrent par ailleurs une excellente occasion, de changer d'habitudes alimentaires.
- La plantation d'arbres pour réduire les îlots de chaleur.

Ces dernières années, **la place de l'arbre en ville devient cruciale dans le paysage urbain** et davantage comprise par la population. Bien plus que de l'ornement, l'arbre participe activement à l'amélioration du cadre de vie. Il représente une véritable niche écologique pour l'habitat naturel de nombreux insectes et oiseaux. L'arbre fixe le carbone et améliore également la qualité de l'air. L'arbre est l'atout végétal pour lutter contre le réchauffement climatique. En effet, les arbres sont des climatiseurs naturels qui permettent de réduire le phénomène d'îlot de chaleur pour faire face aux surfaces minéralisées en milieu urbain.

En automne 2020, ce sont 32 arbres replantés dont 24 dans le cadre du plan de gestion de renouvellement d'arbres ou de travaux en lien avec le service voirie et 8 arbres replantés dans le square des marronniers et dans le parc des Champs-Élysées qui sont des poumons verts dans les quartiers.

Au printemps 2021, ce sont 64 arbres qui ont été replantés dont 19 arbres dans le cadre des travaux de renouvellement d'espaces divers et 45 arbres dans le cadre de l'appel à projets « Plantation de 1 million d'arbres dans la région des Hauts de France ». C'est ainsi que nous avons planté des arbres au sein de la friche rue de la Fère et que nous avons créé des bosquets supplémentaires au sein du terrain d'aventure Neuville et du parc des Champs-Élysées.

La replantation d'arbres est également poursuivie dans les écoles de la ville. C'est par exemple le cas en mars 2021 au sein de l'école maternelle Camille Desmoulins et de l'école Eugène Corrette.

❖ Les Jardins familiaux

Emblématique de cette approche conviviale du jardinage, l'association Les Jardins familiaux fêtera en 2022 son centenaire.

Les jardins familiaux, apparus à la fin du XIXe siècle, sont des parcelles de terrain mises à la disposition des habitants par les municipalités. Ces parcelles, affectées le plus souvent à la culture potagère.

Aujourd'hui, ils bénéficient d'un regain d'intérêt en contribuant à créer à proximité des villes des « oasis de verdure ». Ils répondent aussi aux préoccupations actuelles de produire localement des légumes par des catégories de population à faibles revenus et participent à créer du « lien social » dans les zones urbanisées.

❖ La gestion différenciée des espaces verts

1) *La tonte différenciée des espaces verts*

Le service espaces verts pratique de plus en plus la tonte différenciée des espaces engazonnés. C'est ainsi que des serpentines sont créées et tondues au sein de prairies fleuries ou sites entretenus en fauche tardive. C'est notamment le cas de la friche entretenue rue Laplace, de la friche entretenue rue de la Fère, du terrain d'aventure Neuville, du terrain d'aventure Europe et de zones fauchées en talus dans les différents quartiers de la ville. Ces actions permettent de développer l'essor de la flore spontanée en plantes mellifères et nectarifères.

2) *Poursuite de la conversion du fleurissement en plantations durables*

La démarche de conversion du fleurissement de la ville au produit d'une végétalisation durable plus économe en ressources se poursuit dans les différents quartiers de la ville.

3) Progression de la plantation de plantes vivaces et graminées

Le service espaces verts augmente tangiblement **la conversion du fleurissement en plantations durables avec le recours aux plantes vivaces et graminées en vue d'obtenir des compositions végétales colorées et présentant un intérêt tout au long de l'année**. En termes de progression, la régie a planté 1.080 plantes vivaces-graminées en novembre 2018, 996 plantes vivaces-graminées en mars 2019, 4.000 vivaces-graminées en mars 2020 et 8.770 vivaces-graminées en novembre 2020.

Les services ont ainsi :

- modifié les plantations de l'îlot rue d'Isle,
- renouvelé les massifs devant la tour des médecins avenue Robert Schuman,
- végétalisé deux parterres à l'angle de la rue Charles de Foucauld,
- couvert divers sites en pieds d'arbres (exemple : avenue de la République et avenue Charles Feuillette).
- réduit le fleurissement de la place Edouard Branly, de l'avenue de Remicourt, de la place de l'Hôtel de ville, de la place Longueville, et de l'îlot rue Kennedy.



Des plantations avenue Léo Lagrange ont également été modifiées au printemps 2021 en remplacement de massifs arbustifs. Cela permet de créer une continuité entre le parc d'Isle et l'aménagement du parvis de la gare. Ces nouvelles plantations nécessitent une taille d'entretien des végétaux en période hivernale (période plus creuse de l'activité du service espaces verts) ce qui limite la charge de travail des équipes en période estivale où l'activité est la plus importante de l'année.

4) Adaptation du fleurissement

En termes de plantes annuelles, une réduction de près de 10% a été effectuée sur le nombre de plants entre l'été 2019 (20 000) et 2021 (20 000). Sur les plantes bisannuelles, la réduction a été de près de 40 % (de 22 000 en 2018 à 13 500 en 2020).

La part du fleurissement hors sol a aussi diminué avec la suppression du mât de fleurissement boulevard Roosevelt.

Les plantations en bacs maçonnés rue Alexandre Dumas, rue Kennedy et rue de Paris ont été modifiées au profit de plantations d'arbustes persistants et volumineux avec des vivaces en pourtour.

5) Réduction du fleurissement hors sol

La Ville procède à la **diminution progressive du nombre de jardinières et suspensions dans les rues**, lorsqu'il y a une possibilité de fleurissement hors sol, tout en veillant à embellir les secteurs à entretenir.

Quelques exemples :

- La grande jardinière en suspension dans le puit de l'Hôtel de ville a été supprimée.
- L'arche de fleurissement de la rue de Paris a été supprimée au profit de l'installation d'un avion en décoration.
- Les bulbes de printemps sont récupérés par les secteurs en fin de fleurissement et sont replantés durablement au niveau de pieds d'arbres, dans des grands espaces engazonnés et dans des talus pour végétaliser davantage ces espaces avec un minimum d'entretien.

6) Apiculture

Sous l'impulsion de l'Agglo et de la startup saint-quentinoise Hostabee, **plusieurs ruches connectées sont installées sur le territoire de Saint-Quentin** : 1 à l'espace Créatis et 5 au Parc d'Isle. Les ruches connectées permettent aux apiculteurs de recueillir en temps réel les données sur la vie des abeilles. Le miel récolté est vendu à l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois.

- La qualité de l'Air est bonne à Saint-Quentin



La qualité de l'air fait l'objet d'un suivi et d'une vigilance accrue via Atmo Hauts-de-France, observatoire de l'air qui surveille, informe et accompagne sur la qualité de l'air en Hauts-de-France dont l'Agglomération du Saint-Quentinois est adhérente.

Dans ce cadre, les actions pour la Ville de Saint-Quentin, dans ce domaine, vont s'amplifier avec la mise en place d'une Feuille de route de la qualité de l'air sur 2021 et 2022 dans l'objectif de mobiliser le plus grand nombre de personnes et d'œuvrer à la réduction de la pollution atmosphérique. Cette feuille de route opérationnelle et multi-partenariale complètera l'axe stratégique « Qualité de l'Air » du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET).

- Bilan de la qualité de l'air

1^{er} janvier 2021 : Harmonisation de l'indice de la qualité de l'air avec les seuils de l'indice de l'Agence européenne pour l'environnement.

Le nouvel indice de la qualité de l'air intègre désormais un 5^{ème} polluant ; les particules fines PM² 2,5 (inférieures à 2,5 micromètres), qui s'ajoute aux quatre autres polluants réglementés déjà agrégés par le précédent indice Atmo : particules PM10, ozone (O3), dioxyde d'azote (NO2), dioxyde de soufre (SO2).

L'échelle de 1 à 10 est remplacée par six classes, de « bon » à « extrêmement mauvais », avec la disparition du niveau « très bon » et la création du niveau « extrêmement mauvais ».



Ce nouvel indice se veut plus précis et plus complet et doit notamment permettre une indication plus fine géographiquement de l'exposition de la population à la pollution de l'air.

Deux stations de relèvement de la qualité de l'air sont présentes sur le territoire municipal et ne mesurent pas les mêmes polluants :

- Saint-Quentin Stade, permet de relever la présence de particules PM10 et PM 2.5, ozone O3 et dioxyde d'azote NO2 ;
- Saint-Quentin Victor Hugo, permet quant à elle de relever les particules PM 2.5 et dioxyde d'azote NO2.

Les indices relevés ont été notés de bons à très bons pour 302 jours sur l'année 2020, soit 83 %. C'est 3 jours de plus qu'en 2019. Les indices moyens à médiocres représentent 64 journées (17 %) liées notamment aux concentrations en particules PM10 et/ou à l'ozone*. C'est 2 jours de plus que l'année précédente. Il n'y a pas eu de journée avec un indice mauvais à très mauvais, ce qui n'était pas le cas en 2019 (4 jours).

- Journée nationale de la Qualité de l'Air

La Journée nationale de la qualité de l'air 2021 a eu lieu le jeudi 14 octobre 2021. Initiée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire en partenariat avec le réseau national des Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA), la journée nationale de la qualité de l'air a pour objectif de favoriser la mobilisation individuelle et collective pour sensibiliser les citoyens à l'importance de respirer un air de bonne qualité.

² PM = Particulate Matter pour « Particules en suspension ».

Pour cela, une sensibilisation à destination du grand public a eu lieu pendant la semaine du 11 au 15 octobre 2021 (animations, expositions).

- **Sensibilisation des élus et des référents des communes à la qualité de l'air intérieur**

Dans les bâtiments, les sources de polluants dans l'air sont nombreuses : matériaux de construction, peinture, meubles, appareils de chauffage, produits d'entretien, matériels utilisés pour des activités (colles, encres, peintures, feutres, etc.).

Une mauvaise qualité de l'air peut favoriser l'émergence de symptômes tels que des maux de tête, de la fatigue, une irritation des yeux, du nez, de la gorge ou de la peau, des vertiges, des manifestations allergiques ou de l'asthme. Une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a, au contraire, un effet positif, démontré par des études, sur la diminution du taux d'absentéisme, le bien-être des occupants et l'apprentissage des enfants.

Selon le Code de l'Environnement (articles L. 221-8 et R. 221-30 et suivants), un dispositif réglementaire d'évaluation de la qualité de l'air intérieur doit être mis en place dans les Établissements Recevant du Public (ERP).

Pour répondre à ces obligations les collectivités peuvent solliciter Atmo Hauts-de-France pour être accompagnées **via le programme Aère Toît** afin de mettre en œuvre un dispositif réglementaire dans leurs établissements, sur les volets d'auto-évaluation. Il nécessite des travaux en commun dans une démarche de dynamique collective : construire ensemble un programme d'actions clé en main au bénéfice des communes adhérentes.

Cette démarche permet d'impulser la dynamique et d'inciter les communes à évaluer en amont la qualité de l'air intérieur de l'ensemble de leurs bâtiments pour les réglementations à venir.

Elle se déroule en 3 temps :

- Une réunion d'information pour présenter la démarche sur la qualité de l'air des bâtiments publics qui **s'est tenue le 24 novembre 2021** à destination des élus.
- Une journée d'information sur la qualité de l'air intérieur proposée aux référents identifiés des communes.
- Un accompagnement dans la construction d'un plan d'actions commun.

- **Les actions en termes de tri et de prévention des déchets**

La collecte et le traitement des déchets font partie des compétences de l'Agglo du Saint-Quentinois. Saint-Quentin avec plus de 54 000 habitants, représente plus de 66% des habitants de l'Agglo.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2015-2020 a permis à l'équipe des animateurs du tri et prévention déchets d'intervenir sur l'ensemble du territoire **pour sensibiliser la population sur les consignes de tri et enseigner les bons gestes en matière de prévention.**

L'année 2021 est donc une année charnière, pour ce programme, qui permet :

- Le bilan des actions de prévention,
- Le rappel du cadre réglementaire,
- L'analyse de l'évolution des déchets ménagers pour répondre aux objectifs fixés en matière de prévention des déchets.

L'année de référence étant 2010, il a pu être constaté entre 2010 et 2020 :

- Une baisse de 17% du ratio des ordures ménagères résiduelles (-56kg/hab/an) et de 4% des apports en déchèterie (-10kg/hab/an).
- Une augmentation de 4% pour la collecte sélective (tri des déchets recyclables).

- **Les actions de la Ville pour améliorer le cadre de vie et la propreté de l'espace public**

- **Le désherbage**

Dans le cadre de la loi Labbé en 2017, la Ville poursuit la différenciation de ses pratiques alternatives pour l'entretien du domaine public et ses actions de sensibilisation. Les services techniques ont recours à différentes méthodes alternatives pour garantir la propreté et le désherbage de la ville.

Le renouvellement de matériel se fait au profit d'engins plus polyvalents qui associent à la fois les actions de lavage, balayage et désherbage pour mécaniser davantage les opérations de désherbage. En effet, Saint-Quentin comporte encore un nombre important de rues dont les caniveaux sont en pavés.

Le service a expérimenté en 2019 le recours au produit de biocontrôle sur les revêtements anciens et dégradés. Ce sont aujourd'hui **des produits 100% naturels à base de substances naturelles d'origine végétale** (issues de l'extraction d'huile de tournesol ou d'acide pélargonique) **qui sont employés pour l'entretien des sites** en question. Le déploiement des pratiques mécaniques avec l'emploi de pic bine, pic rond, et pic pavé se pratique selon la nature du revêtement.

Pour rappeler le contenu de l'arrêté municipal en vigueur en la matière, la Ville diffuse également depuis 2020 des flyers pour informer sur les interventions des services techniques et lui rappeler ce qui reste à la charge des riverains.



- Le ramassage des déchets sur la voie publique

Les agents de la Ville nettoient, ramassent, entretiennent tous les jours. Ils adaptent également leurs missions en fonction des saisons : en automne, ils ramassent les feuilles mortes, en hiver, ils déneigent les rues et les espaces publics avec un ordre de priorité (services de secours, Hôpital, zones économiques, écoles, voies empruntées par les bus).

En cas d'urgence, les services interviennent en dehors de leurs tournées après signalement auprès du service " Allo Mairie ".

- Favoriser les comportements responsables

La propreté est une attente forte des habitants, soucieux de leur cadre de vie, de l'environnement et du respect des règles communes. Rendre la ville propre est un perpétuel " combat " contre les incivilités de toutes sortes.

La ville de Saint-Quentin développe en conséquence à la fois les actions de sensibilisation et de répression.

Sur le volet de la sensibilisation, un visuel de communication sur les dépôts sauvages a été diffusé à la population en 2020 afin de rappeler notamment le montant de l'amende qui avait évolué, passant de 68€ à 135€ à la suite de l'abrogation de l'article 633-6 du code pénal au profit de l'article 634-2.



Sur le volet de la répression et de la présence sur le terrain, 6 agents des services espaces verts et propreté ont été assermentés pour venir en renfort du service de police municipale sur les actions de verbalisation des incivilités liées aux déjections canines. La brigade de propreté est opérationnelle depuis mars 2021 avec des appareils électroniques portables (PDA) pour verbaliser directement sur le terrain à hauteur de 135€.

Le service propreté a renforcé l'implantation de corbeilles sur le domaine public pour inciter davantage la population à respecter la propreté. En 2017 la ville était équipée de 351 corbeilles contre 405 en fin d'année 2020. A partir de 2018, l'espace public a été équipé de 80 cendriers avec une progression pour en dénombrier 110 en 2021. Le nombre de totems canins reste quant à lui plutôt stable avec 122 totems répartis dans les différents quartiers de la ville.

- La semaine de la Propreté

La ville de Saint-Quentin s'est mobilisée du 21 au 24 septembre 2021 pour le respect de l'environnement autour d'une action qui réunit à la fois des élus, les acteurs des quartiers, des habitants bénévoles et les services de la collectivité. **Ce sont plus de 8 tonnes de déchets qui ont été collectées par plus de 320 participants.**



- La politique municipale en faveur du logement

- Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés

Le PNRQAD (Programme National de Requalification des Quartiers Dégradés) est un programme expérimental de renouvellement urbain en quartier ancien. La convention a été signée le 19 décembre 2011. Les signataires : l'ANRU, l'Etat, l'ANAH, la Ville, la Communauté d'Agglomération, Action Logement, Habitat Saint-Quentinois (maintenant Partenord Habitat) et la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les objectifs étaient de réussir à :

- Replacer le quartier au cœur de l'évolution de la ville et des dynamiques de développement ;
- Redonner au quartier les qualités et les fonctionnalités d'un secteur urbain au cœur de la ville, attractif pour les habitants et les usagers ;
- Proposer une offre de logements diversifiée, source d'équilibre, de cohésion sociale et de mieux-être pour les habitants du quartier.

11 opérations d'investissement, qui représentent en dépenses un total de 21 M € :

- Pour la Ville de Saint-Quentin : 10,48 M
- Pour Partenord Habita : 7,84 M
- Pour les propriétaires bailleurs et occupants dans le cadre de l'OPAH-RU : 2,68 M

- Focus sur : Le projet d'extension du square de la 2e DB

Le projet urbain, validé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) au sujet de la requalification du quartier du Faubourg d'Isle, a identifié **un besoin de création de nouveaux espaces publics de proximité pour améliorer la qualité de vie du quartier.**

La démolition de la mairie annexe du Faubourg d'Isle au profit de l'extension du square de la 2e DB est la dernière opération inscrite dans le programme d'investissement en cours au titre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD).

Ce projet - en cours de réalisation - a pour but d'ouvrir l'espace afin que le square devienne un poumon vert et traversant au cœur du quartier. Les travaux vont permettre **d'agrandir ce square pour passer de 490m² à 1390m²** entre la rue du Général Leclerc et la rue Cronstadt.

La transformation du site a été co-construite avec la participation citoyenne et la concertation des acteurs du quartier que sont les riverains, les commerçants et les écoles (200 réponses).

Cette démarche a permis de définir les attentes des usagers pour les transcrire dans la conception du projet en termes de fonctionnalités et d'équipements ad hoc. Les aménagements proposés tiennent compte des 4 priorités formalisées qui sont de créer un lieu de convivialité, un lieu sécurisé, un lieu de repos et un lieu permettant un accès rapide aux rues adjacentes.



Les solutions apportées répondent donc aux habitudes pratiques de la population et au besoin d'accessibilité PMR.

- Le Programme de Rénovation Urbaine des Quartiers (NPRU)

Instauré par la Loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, ce nouveau programme va permettre à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) d'investir 5 milliards d'euros sur les 10 années à venir dans des quartiers prioritaires d'intérêt national et d'intérêt régional. Le 10 Juillet 2017, la Ville de Saint-Quentin, l'Agglomération du Saint-Quentinois et ses partenaires ont signé le protocole de préfiguration, qui marque la première étape de contractualisation du nouveau programme de rénovation urbaine de Saint-Quentin.

Dans ce cadre, quatre études seront engagées par la Ville de Saint-Quentin et à l'Agglomération du Saint-Quentinois afin de définir les futurs projets urbains à mettre en œuvre sur les quartiers Europe et Vermandois, et qui apporteront à ces quartiers un cadre de vie plus agréable, répondant aux besoins et attentes de la population.

L'un des objectifs fixé pour le quartier Europe dans le cadre du nouveau projet de renouvellement urbain : en faire le premier quartier résilient à l'échelle de la ville et de l'agglomération.

- **Lancer un programme d'isolation de tous les bâtiments de logements insuffisamment isolés**

Le réseau de chaleur qui dessert le quartier Europe (dont la chaufferie a été récemment transformée pour passer à la filière bois) assure la distribution de calories peu coûteuses, ce qui se traduit par le faible montant des factures de chauffage pour les résidents. Il ne faudrait pas que cet avantage dissuade de faire des investissements pour limiter la consommation énergétique car, du point de vue écologique, ce qui compte c'est la quantité d'énergie consommée.

L'isolation des bâtiments de logement est donc le complément logique de la construction du réseau de chaleur. Par ailleurs, rien n'assure que la production de bois sera éternellement peu coûteuse et que la ressource sera éternellement disponible. Ainsi, pour bon nombre de bâtiments à l'architecture datée, une Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) apparaît donc comme une nécessité.

- **Renforcer la présence du végétal pour limiter le phénomène des « îlots de chaleur »**

Le quartier Europe dispose déjà de beaucoup d'espaces libres végétalisés pour un quartier urbain. Cependant, certaines voies de circulation et parkings sont surdimensionnés, entraînant une minéralisation du sol, qui en été, accumule la chaleur. Quand ces parkings sont en cœur d'îlot, cela favorise la formation d'îlots de chaleur.

La réduction d'emprise des chaussées des grandes voies irriguant le quartier dégagerait de l'espace pour implanter de nouveaux alignements d'arbres et renforcer la trame verte.

Le retraitement des grands parkings pourrait s'accompagner de l'apport de plantations et de la prise en compte du développement à venir de la voiture à énergie électrique.

- **Diversifier la palette végétale pour favoriser la biodiversité**

La végétation présente vieillit et sa survie est menacée par le changement climatique (élévation de la température, sécheresse, maladies) et la biodiversité est très faible du fait notamment de l'engazonnement quasi généralisé.

Les espaces libres, actuellement engazonnés, pourraient se revêtir d'une végétalisation moins exigeante en entretien (moins de tontes et d'arrosage) et plus favorable à l'enrichissement de la biodiversité : élargissement de la palette des végétaux cultivés (couvre-sols, arbustes), offrant de meilleures conditions d'accueil pour la vie animale (petits mammifères, insectes, oiseaux...).

- **Déployer l'agriculture urbaine sur les espaces libres actuellement non affectés à un usage spécifique**

Certains espaces libres dans le quartier pourraient être propices au développement de l'agriculture urbaine. Les espaces vides pourraient en effet être aisément végétalisés. Les friches laissées sans usage depuis le premier PRU et celles temporaires générées par les travaux et démolitions du prochain programme pourraient également être des espaces propices à l'aménagement de zones de culture ou d'élevage.

L'agriculture urbaine constitue un levier de transformation du quartier qui soit également vecteur d'accélération de la transition écologique et de qualité paysagère.

- **Développer les modes de déplacement doux**

Les modes de déplacement doux (piétons, cycles) sont peu déployés à l'échelle du quartier. Ils seront à développer en lien avec les interventions sur les espaces publics à l'échelle du quartier.

Les réhabilitations de logements sociaux du bailleur Clésence :

De manière générale, la réfection de l'isolation des toitures terrasses avec un isolant plus performant sera nécessaire afin d'obtenir l'étiquette BBC.

Par ailleurs, des isolants biosourcés en laine de bois seront mis en œuvre sur les bâtiments Picardie, Flandre, Artois, Champagne et Valois qui sont des bâtiments de 3ème famille (moins de 28m). Ces isolants biosourcés proviennent de filières de recyclage et ont donc un plus faible impact sur l'environnement.

Lors des différentes phases seront étudiées des solutions environnementales afin d'avoir un projet innovant avec le moins d'impact environnemental possible. Les circuits courts, le recyclage des matériaux, l'analyse systémique des nouveaux matériaux et le ré-emploi in situ après requalification de certains matériaux comme les boîtes aux lettres pourront être envisagés.

L'opération mettra en avant et étudiera en amont la valorisation des matériaux et de l'économie circulaire.

Les réhabilitations de logements sociaux du bailleur Partenord Habitat :

La performance énergétique labellisée BBC Effinergie placera les immeubles à un niveau de performance exemplaire et contribuera à diminuer le taux d'effort des résidents.

À la fin des études inscrites au programme de travail du protocole, une convention de mise en œuvre des projets urbains sera signée le 10 novembre 2021 avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

- **La ville de Saint-Quentin en faveur d'une politique de logements décents**
- **Le contrôle de décence des logements**

La CAF, à la suite d'une convention signée avec la Ville, missionne l'inspecteur de salubrité afin de contrôler, sur trois secteurs de la ville, la décence des logements privés locatifs dont le locataire est bénéficiaire de l'allocation logement. Sur la période de janvier à août 2021, 36 visites ont été effectuées.

3.3 Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les générations

ODD 1 : Pas de pauvreté

ODD 4 : Education de qualité

ODD 5 : Egalité entre les sexes

ODD 10 Inégalités réduites

- **Favoriser l'accès au sport et à la culture**
- **Le sport**

Le sport, élément essentiel d'une vie saine et du bien-être, est largement représenté à Saint Quentin :

- Via des dispositifs destinés à encourager les pratiques sportives et à les rendre accessibles au plus grand nombre : l'école municipale des Sports, l'Office municipal des Sports, l'Urban Sports Tour.
- Par le soutien indéfectible aux associations : 125 clubs sont affiliés à l'Office municipal des sports et la Ville a maintenu des subventions de fonctionnement malgré la crise sanitaire et ce, quelle que soit la durée de la période d'inactivité.

Saint-Quentin : Terre de Jeux 2024

Terre de Jeux 2024 est un label destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, départements, régions, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer.

Il valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des Jeux, quels que soient leur taille ou leurs moyens.

La Ville a été sélectionnée comme Centre de Préparation aux Jeux Olympiques 2024 et obtient le label « Terre de jeux 2024 » par le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris.

- La culture

La montée en puissance des thématiques environnementales dans les programmations des différents équipements culturels de la Ville se renforce d'année en année.

La Médiathèque Guy de Maupassant : Grainothèque, Boîtes à livres Biblio-braderies...



Musée des papillons : L'ensemble des animations mises en place dans cette structure rare dans une ville est en lien direct avec la connaissance et la protection de la biodiversité :

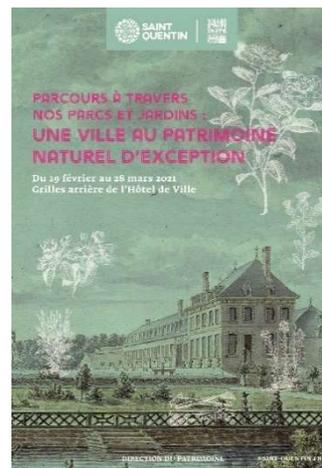
Exposition « Instants suspendus, regards sur la nature morte » avec le Musée des Beaux-Arts Antoine Lécuyer et le Musée Jeanne d'Aboville de La Fère (du 15/6 au 15/12/21) dans le cadre de la manifestation régionale Muséosciences.

Exposition « A la découverte des papillons » avec la médiathèque départementale Géodomia (6/7 au 31/8/21)

Danse serpentine 26/5/21 : résidence-mission de la Compagnie Tête au pied.

Campagne de numérisation : insectes et herbiers, pour permettre au public in fine l'accès dématérialisé aux collections.

- Valorisation du patrimoine naturel : la publication municipale Des Jardins dans la Ville, le jardin médicinal, des visites guidées du patrimoine naturel, l'exposition de plein air sur la façade de l'Hôtel de ville afin de relater l'histoire des jardins à travers les siècles à Saint-Quentin et sensibiliser la population sur la place tenue par les jardins, les plantations et cultures... dans l'espace urbain depuis le Moyen-Age.
- Le Conservatoire à Rayonnement Départemental : Fables-en-Clip, place à la nature (de janvier à juin 2021)



Dans le cadre de l'anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine, les élèves de théâtre et de musique du conservatoire ont tourné 12 vidéos sur les fables de La Fontaine, avec une place prépondérante à la nature et aux espaces verts de Saint-Quentin.



Sous le titre « Les arts célèbrent la nature », une exposition consacrée au thème de la Nature a permis, au 115, de mêler durant une semaine la création artistique locale avec la sensibilisation à la préservation de notre environnement.

- **Les actions en faveur des seniors, de la jeunesse, des scolaires et les actions de quartiers**
- **Les seniors**

L'allongement de l'espérance de vie est l'une des plus belles réussites du siècle dernier. Le grand défi aujourd'hui est d'accompagner le grand âge et les aidants.

C'est pourquoi, la Ville a adhéré en 2016 à la démarche « Ville amie des aînés » initiée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2006. La particularité de la démarche « Ville amie des aînés » est de s'appuyer sur l'expérience des habitants, avec une dimension participative fondamentale pour repenser une ville habitée par tous et conçue pour tous. Le fascicule Ville

Amie des aînés, disponible sur le site de la ville, recense toutes les actions mises en place en direction des personnes âgées.

De plus, au sein du CCAS, le pôle Seniors oriente les personnes âgées vers les organismes compétents dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Le Conseil des seniors

Il a pour mission de permettre aux seniors d'apporter leurs compétences, leur expérience et leur disponibilité, pour contribuer, aux côtés des autres instances participatives, à l'amélioration de la qualité de vie des aînés et au mieux vivre ensemble dans la cité.

Les actions en faveur des seniors

- La Ville de Saint-Quentin a rejoint la démarche « Un Toit à partager », initiée dans les Hauts-de-France par l'association Générations & Cultures. Le dispositif permet de mettre en relation des jeunes à la recherche d'un logement, avec des seniors disposant d'une chambre libre, en échange d'un loyer modeste (200€/mois charges comprises) et de services au quotidien, négociés et contractualisés entre les deux parties.
- Le service Autonomie du CCAS qui propose un accompagnement et des animations : numéro de solidarité, carte PASS'CCAS...
- La bibliothérapie, proposée à la médiathèque Guy de Maupassant, des temps de lecture sont proposés avec les seniors des résidences pour partager un moment d'échange.
- Le magazine du bien-être : un nouveau mensuel municipal a vu le jour en 2020. Dans chaque numéro, des informations sur les dispositifs, actions et animations, qui rythment le quotidien de la ville : des articles, un agenda, des temps forts, des conseils, des rendez-vous santé...
- Les ateliers Bien-être Seniors : mis en place en 2013, les ateliers « Bien-être Seniors » proposent gratuitement des activités physiques.
- Les instants musicaux : proposés par le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD), les professeurs et élèves du conservatoire se rendent dans les béguinages et à la médiathèque pour une série de temps musicaux. Du 31 mai au 12 juin 2021, 35 musiciens ont participé à l'événement qui a consisté en 5 concerts de 30 minutes.



- La petite enfance

À Saint-Quentin, l'accueil de la petite enfance est un domaine dans lequel l'implication de tous est remarquable. Qu'il s'agisse des structures municipales ou des structures associatives ou privées, toutes proposent de véritables services de proximité propices à **créer et développer les conditions nécessaires au bien-être des enfants et à assurer la quiétude des familles.**

Plusieurs structures sont mises à disposition : maison de la petite enfance, crèche familiale, halte-garderie et relais d'assistantes maternelles.

Le Jardin Musical

Le Conservatoire a lancé depuis octobre 2020, le Jardin Musical pour les 3/4 ans, à raison d'une séance mensuelle : **une initiation à la musique pour les petits.**

- L'enfance

Le Nouveau Projet Educatif territorial

En 2018, la Ville a élaboré pour une période de 3 ans, un nouveau Projet Educatif territorial pour coordonner l'ensemble des actions jeunesse. En juin 2021 et pour les 3 prochaines années, la Ville a renouvelé et amplifié son projet pour permettre l'épanouissement des enfants et des jeunes Saint-Quentinois, de 0 à 18 ans.

La vision globale de cette offre permet aux enseignants de mettre en œuvre une logique de parcours éducatif autour du projet d'école ou du projet de classe tout en s'inscrivant dans les intentions éducatives du Projet Educatif de Territoire de la Ville :

Sept ambitions :

- Former les citoyens de demain
- Promouvoir l'égalité et la réussite
- Accompagner la parentalité
- Développer les compétences numériques et scientifiques pour préparer aux métiers de demain
- Développer la confiance et l'autonomie
- Favoriser l'engagement et le volontariat
- Contribuer, veiller et sensibiliser aux respects des droits de l'enfant

Label Cité éducative

La Ville de Saint-Quentin est labellisée Cité éducative depuis septembre 2019. L'État accompagne ce programme mis en place dans le quartier prioritaire Europe/Hanotaux de Saint-Quentin pour la période 2020-2022, avec un soutien financier à hauteur de 750 000 €.

Le programme des cités éducatives vise à renforcer la prise en charge éducative pendant le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec les familles. L'objectif : accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle.

Le temps périscolaire

- 7 accueils de loisirs : les uns implantés dans les centres sociaux rattachés à la Direction de la Participation Citoyenne (Artois-Champagne, Europe, Neuville), les autres localisés dans des écoles et gérés par la Direction de l'Éducation, de la Petite Enfance et de la Jeunesse (DEPEJ) (Kergomard, Lyon Jumentier, Girondins, François Collery)
- Des accueils périscolaires proposés dans 14 des 21 groupes scolaires de la commune, avec reprise en gestion municipale, depuis la rentrée 2019, de 2 accueils initialement associatifs.

Les scolaires

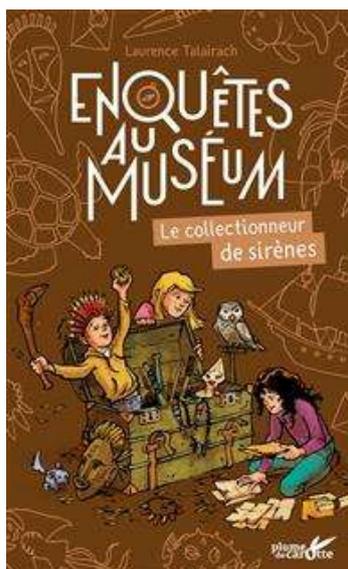
La Ville compte :

- 6 secteurs de collèges (3 sont en réseau d'éducation prioritaire (REP), 1 est en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP +)
- 25 écoles publiques de premier degré, 2 écoles privées
- 6 collèges publics, 1 collège privé
- 5 lycées publics, 1 privé
- 1 établissement régional d'enseignement adapté (EREA)

Il est important de sensibiliser au plus tôt aux changements culturels inhérents à l'évolution des modes de production. Ainsi, la Ville poursuit ses actions en direction du jeune public sur les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires, avec différents dispositifs :

- Le programme d'activités pédagogiques du musée des Papillons

L'objectif est de proposer un programme d'activités pédagogiques thématiques adaptées, de la maternelle au lycée, tenant compte des programmes scolaires, autour de l'univers des insectes et des sciences de l'environnement. De janvier à août 2021, en raison du contexte sanitaire, **1400 scolaires ont bénéficié des activités majoritairement hors les murs durant la période de fermeture au public** mais aussi après la réouverture (19 mai), ce qui représente 67 interventions. Seules quelques classes ont pu venir au musée en juin.



- Le programme Vivons en Forme (VIF)

Le 4 décembre 2006, le Conseil Municipal décidait l'adhésion de la Ville à l'association Fleurbaix Laventie Ville Santé et s'engageait dans le programme EPODE pour une durée de cinq ans. Ce programme consistait en la mise en œuvre d'actions de proximité visant à promouvoir une alimentation diversifiée et équilibrée ainsi que la pratique régulière d'une activité physique. Ces actions ayant prouvé leur efficacité, la Ville a depuis régulièrement renouvelé son adhésion à ce programme rebaptisé en 2011 Vivons en Forme (VIF). Dans ce dispositif, l'association FLVS s'engage à mettre en place des formations en direction des acteurs locaux, analyser les menus de restauration scolaire selon les recommandations nationales, faciliter les rencontres entre les villes du réseau Vivons en Forme.

- Les brigades d'interventions poétiques

Les brigades d'interventions poétiques sont proposées à l'ensemble des écoles de Saint-Quentin dans le cadre du « printemps des poètes » (en mars), en lien avec la Compagnie de l'Échappée. Chaque jour, même heure, même classe, deux comédiens viennent offrir la lecture d'un poème aux élèves. L'objectif est de découvrir un art du langage pour apprendre à s'exprimer ou suggérer des idées et des notions, en jouant sur les sonorités, le rythme, le vocabulaire, la musicalité et explorer toutes ses formes (univers classique, contemporain ou en chant).

- Sensibilisation à l'égalité entre les sexes

Dans le cadre de la Journée Internationale des Droits de la Femme, la Maison de l'Égalité et du Droit avec le soutien de l'État a organisé deux sessions de théâtre forum, le 15 mars 2021, sur l'égalité entre les filles et les garçons pour les élèves de 4ème du collège Montaigne de Saint-Quentin. Sur les deux sessions, 100 élèves ont pu bénéficier de cette sensibilisation ayant pour but de déconstruire les stéréotypes et de favoriser l'égalité entre les sexes.

L'éducation au sport

La Ville de Saint-Quentin, soucieuse de sensibiliser les élèves aux bienfaits de l'activité physique et d'encourager les pratiques sportives sous toutes leurs formes, développe **un programme d'animations sportives au sein des écoles** :

- 5 animateurs sportifs initient les enfants à la natation, à l'athlétisme, au tennis de table, à l'aviron et au canoë kayak pendant les cycles sportifs scolaires.
- Les piscines saint-quentinoises accueillent toute l'année des classes pour une approche de l'apprentissage de la natation.
- Les équipements sportifs saint-quentinois sont prioritairement utilisés par le public scolaire et du mobilier sportif de plein air est déployé chaque année dans les cours d'école.

L'éducation à la citoyenneté

Les enfants sont sensibilisés à la nécessité de vivre dans une ville propre et de respecter l'environnement au moyen d'animations offertes par la municipalité au sein de la Maison de l'Environnement, de la Maison des Marais, de la ferme et des pôles biologiques et botaniques du Parc d'Isle.

De nombreuses activités sont proposées aux enfants sur le temps scolaire autour de la biodiversité, de l'étude de la faune et de la flore du marais d'Isle mais aussi autour de la préservation des ressources naturelles et de l'apprentissage des gestes éco-citoyens.

Dans le cadre du programme Agenda 21 et du Plan Climat Territorial de la Ville et de la Communauté d'Agglomération, le service Déchets Ménagers assure également des animations au sein des écoles afin d'expliquer aux enfants l'importance du tri sélectif et la gestion des ordures ménagères.

L'éducation à la sécurité

L'unité de Proximité et de Prévention de la Police Municipale propose, dans le cadre de la Sécurité Routière, des interventions éducatives à l'attention des élèves des écoles élémentaires de la Ville.

L'objectif est de former au passage du « Permis Piéton ». Cette action s'inscrit pleinement dans les différents registres d'objectifs de l'éducation à la sécurité routière à l'école primaire et particulièrement dans la thématique : « Se déplacer, accompagné, seul ou à plusieurs, dans des espaces identifiés, de plus en plus variés : trottoir, chaussée, environnement familier ou inconnu, en tenant compte des contraintes de l'espace, des dangers et des autres usagers ».

- La jeunesse

Au sein de la DEPEJ, la Mission Jeunesse met en œuvre divers dispositifs pour favoriser l'accès à l'emploi et à l'insertion sociale :

- Le recrutement, l'accueil et la formation d'une vingtaine de services civiques par an
- Le forum Jeunesse en direction des étudiants
- Les ateliers de simulation d'embauche
- Des rencontres de jeunes étrangers avec les villes jumelées
- La visite-découverte d'institutions nationales et européennes

Le pôle Jeunesse

Inauguré le 13 octobre 2021, ce lieu situé dans les locaux rue Victor Basch, **permet aux jeunes de 16 à 25 ans de se retrouver, de monter des projets, d'obtenir des informations spécialisées.**

Le forum de l'éducation

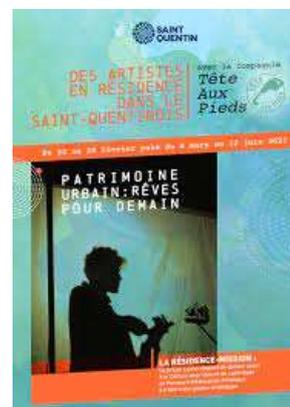
Depuis une dizaine d'années, la Direction de la Culture, de l'Animation et des Sports, en partenariat avec la DEPEJ, propose le forum de l'éducation : une demi-journée à destination des enseignants et des éducateurs pour découvrir l'ensemble de l'offre culturelle, éducative et artistique en direction du jeune public. Cette année, le forum a eu lieu le mardi 14 septembre 2021 à la Manufacture.

Démos

Le Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DEMOS) est **un projet national de démocratisation culturelle dans les quartiers**. Il est décliné localement par le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) en direction d'enfants de 7 à 9 ans. Durant 3 ans, les enfants apprennent la pratique d'un instrument grâce à des ateliers, des stages et des concerts. Un instrument leur est prêté pendant toute la durée du projet. Pour clôturer le cycle, les apprentis musiciens ont l'honneur de se produire à la Philharmonie de Paris.

Résidence-mission

Depuis 2018, la Ville propose, aux côtés de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de-France (DRAC) et de l'Éducation Nationale, une résidence-mission. Le principe : une compagnie professionnelle s'installe sur le territoire pendant 4 mois et s'engage artistiquement dans un Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PÉAC) par des interventions au sein de structures culturelles, d'établissements scolaires, d'organismes d'action sociale ou médico-sociale.



Cette année, elle s'est déroulée du 22 au 28 février puis du 8 mars au 12 juin 2021 sur le thème : « Patrimoine urbain : rêves pour demain ».

- Les actions dans les quartiers

- Les centres sociaux

Pour mémoire, la Ville a repris la gestion de 3 des 5 centres sociaux : Europe en 2006, Artois-Champagne en 2007 et Neuville en 2008.

Chaque centre social fait l'objet d'un agrément par la CAF de l'Aisne pour une période de quatre ans. Cette reconnaissance est soumise à la rédaction d'un projet pluriannuel. Le dernier en date couvre les années 2020 à 2023.

Chacun de ces centres couvre un périmètre défini :

- les quartiers Artois Champagne / Faubourg St Jean,
- Europe (quartier prioritaire),
- Neuville (quartier prioritaire).

Quatre missions sont assurées :

- 1) Equipement de quartier à vocation sociale : ouvert à l'ensemble de la population habitant à proximité, offrant accueil, animations, activités et services à finalité sociale.
- 2) Equipement à vocation familiale et pluri générationnelle : lieu de rencontres et d'échanges entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux, les actions de solidarité.
- 3) Lieu d'animations de la vie locale de proximité : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants et favorise le développement de la vie associative (soutien, appui, expertise).
- 4) Lieu d'interventions concertées et novatrices : il contribue au développement du partenariat.

Dans les centres sociaux, des ateliers et des sorties abordent régulièrement les différents thèmes du développement durable :

- Alimentation : ateliers culinaires permettant d'aborder les conséquences économiques et environnementales du gaspillage alimentaire et les enjeux sanitaires de l'équilibre diététique
- Mobilité : randonnées pédestres et cyclistes
- Économie sociale et solidaire : ateliers recyclage, vestiaire solidaire.

- Les actions en faveur de la cohésion sociale

- Un réseau d'acteurs locaux pour la cohésion sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

La Ville œuvre dans le domaine de la lutte contre les inégalités et les discriminations, avec différentes structures sociales, notamment via le CCAS.

Le CCAS constitue un dispositif de proximité à l'écoute et à la disposition de chacun. Il renforce ses efforts en matière d'aide aux familles, l'assistance aux personnes âgées et de lutte contre l'exclusion grâce à de nombreux dispositifs comme l'aide aux démarches administratives, la gestion des demandes RSA, l'étude de micro-crédit ou encore l'accompagnement en matière de logement.

Sur l'hébergement d'urgence :

- Le Centre Hilaire Cordier héberge de manière régulière une quarantaine de personnes (davantage en période hivernale). Le CCAS a confié la gérance de l'établissement à l'association « Accueil et Promotion » qui développe une approche globale et agit sur tous les leviers contribuant à la socialisation des publics accueillis.
- Le SAMU social réalise des tournées dites "de maraude" dans l'ensemble de la Ville, notamment en période hivernale. Deux véhicules du Samu Social sont disponibles dans la journée 365 jours par an et poursuivent leurs tournées le soir jusqu'à minuit voire 2h en période hivernale.
- L'Hôtel Social, géré par le CCAS, est **une structure d'insertion qui accueille plus particulièrement des femmes avec ou sans enfant, victimes de violences**, ainsi que des jeunes et des personnes victimes de sinistres ou de tout autre accident de la vie.

L'opération « Solidaire pas solitaire »

La Ville et le CCAS proposent de mettre en relation, grâce à l'initiative de plusieurs associations, des personnes qui, soit demandent de l'aide, soit proposent de l'aide.

Les domaines sont variés : aide aux devoirs, aide aux courses, soutien psychologique, lecture aux personnes âgées par téléphone...



La Maison de l'Égalité et du Droit (MED)

La MED est labélisée « Point d'Accès au Droit » par le Ministère de la Justice et membre de « France Victime » fédération nationale d'aide aux victimes.

La MED est un lieu d'accueil gratuit, confidentiel, anonyme et permanent apportant une information de proximité sur les droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Depuis avril 2021, le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux de l'ADSEA (Association Départementale de Sauvegarde des Enfants et des Adultes) accueille gratuitement dans les locaux de la MED.

Différents partenaires assurent ces permanences : avocats, notaires, France Victime 02, droits des Femmes et des Familles de l'Aisne, conciliateurs de justice, UFC que Choisir, ...

De plus, depuis juillet 2021, la ville de Saint-Quentin a mis en place un partenariat avec le juge du surendettement du tribunal judiciaire de Saint-Quentin pour aider les personnes à constituer leur dossier en amont d'une présentation au juge.

L'accès au droit

Une convention a été signée le 30 août 2017 entre la Ville de SAINT-QUENTIN, le Conseil Départemental d'Accès au Droit et l'Association Départementale de l'Aisne des Restaurants du Cœur. Cette convention, a permis de créer une permanence d'accès au droit au Centre d'Activités des Restos du Cœur situé à la Cité de la Solidarité, chemin de Lehaucourt à Saint-Quentin.

Depuis le début de l'année 2021, 48 personnes ont été accueillies dans le cadre de cette permanence.

La médiation sociale et familiale

La Ville de Saint-Quentin met à votre disposition une équipe de médiateurs qui vise à restaurer le lien social et la communication concernant la population et la famille dans sa globalité (parents, enfants...). Le service de médiation sociale et familiale de la ville a été labélisé pour la qualité de son travail par le Réseau des villes correspondants de nuits.

3.4 Favoriser l'épanouissement et le bien-être de tous les êtres humains

ODD 2 : Zéro Faim

ODD 8 : Travail décent et croissance économique

ODD 3 : Bonne santé et bien-être

ODD 16 : Paix, Justice et Institutions efficaces

- Le contrat Local de Santé

L'ARS Hauts-de-France et la Ville de Saint-Quentin ont signé, le 1^{er} juillet 2021, **un contrat local de santé (CLS)** au bénéfice des habitants du territoire. Ce CLS **doit permettre de renforcer la synergie et la coordination entre les acteurs de terrain qui œuvrent pour la santé.**

Cet engagement réciproque s'inscrit dans le cadre du Projet régional de santé (PRS). Celui-ci fixe les orientations stratégiques et les objectifs pour améliorer la santé de la population, notamment des plus fragiles et des plus jeunes, et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

Outil de déclinaison opérationnelle du PRS, le CLS de la ville de Saint-Quentin permet ainsi de mettre en cohérence les politiques menées par la collectivité et ses partenaires avec le Projet régional de santé, de développer des actions adaptées au territoire en améliorant les parcours

de santé des personnes qui y vivent, de mutualiser et renforcer les moyens pour répondre aux besoins locaux et de consolider les partenariats des acteurs impliqués dans une démarche de parcours en santé.

Au regard des problématiques locales les plus saillantes, les parties s'engagent à travailler ensemble sur les orientations stratégiques suivantes :

- Parcours santé des jeunes : créer et promouvoir des comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge,
- Favoriser l'accès aux droits et aux soins,
- Maintenir et renforcer la prévention, le dépistage et la prise en charge des cancers,
- Améliorer la prise en charge des maladies cardio-neuro-vasculaires en portant une attention particulière au diabète et aux pathologies chroniques.

Chacune de ces orientations fera l'objet d'un groupe de travail réunissant les acteurs du territoire et les experts régionaux pour construire une proposition de plan d'actions à impulser en partenariat et suivre sa mise en œuvre, son financement et son évaluation.

L'ARS et la Ville de Saint-Quentin vont par ailleurs travailler dans le cadre de ce CLS au développement d'actions visant à favoriser le parcours de vie en santé mentale, ainsi qu'à des projets de promotion des comportements favorables à la santé environnementale.

Le médiateur santé – contrat adultes/relais

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, la ville de Saint-Quentin a mis en place depuis mars 2021, une interface « dispositifs/habitants » afin de lutter contre les inégalités sur la Ville et plus particulièrement sur les quartiers prioritaires.

Le médiateur santé facilite l'accès aux droits et aux soins : écouter, informer, orienter et éventuellement accompagner physiquement les personnes vers les professionnels de santé libéraux ou hospitaliers, réseaux de soins, service de prévention, les services de médecine scolaire, les services de protection sociale, etc. Si les freins sont relatifs à des difficultés sociales, un lien sera fait avec l'équipe de médiation sociale.

Il contribue à la mise en œuvre d'actions de prévention : intervenir dans les séances d'information ou de sensibilisation auprès d'un public varié, toujours en lien avec des professionnels spécialisés, le coordinateur santé et la responsable du service.

- La cité de l'emploi

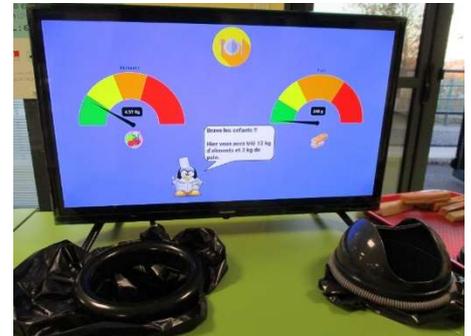
Le samedi 10 juillet, Saint-Quentin a reçu le label Cité de l'emploi des ministères du Travail et de la Ville. La Ville, accompagnée des entreprises et associations locales, mettra en place différentes opérations en direction des personnes en situation de chômage.

- Les cantines connectées

Le gâchis pour la restauration scolaire (environ 2 000 repas par an) constitue une perte estimée entre 30 000 et 40 000€/an représentant 15 à 20 tonnes de déchets.

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires, la ville de Saint-Quentin s'est dotée d'un outil de supervision permettant d'améliorer la restauration scolaire en agissant sur deux leviers :

- optimiser la gestion des commandes de repas ;
- sensibiliser les enfants à la question de la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Cette double ambition a donné naissance au concept de "cantines connectées" qui, en combinant différentes données (menus, réservation et fréquentation des cantines, quantité de déchets produits), fournit une aide à la décision tout en fournissant des outils de datavisualisation à des fins pédagogiques sur différents supports (écran interactif, application).

Ce projet, qui se veut pédagogique, vise à donner dès le plus jeune âge de bonnes pratiques en matière de consommation. 5 cantines d'écoles élémentaires sont équipées depuis janvier 2021 : Pierre Laroche, Paul Bert, Ferdinand Buisson, Georges Bachy et Alfred Clin.

Ce projet a reçu le prix national Territoria d'or pour son caractère innovant et « duplicable ou reproductible » en novembre 2020.

- Les colis de Noël et le repas festif pour les séniors

La Ville de Saint-Quentin et le CCAS accompagnent les séniors pendant les fêtes.

Pour les Saint-Quentinois de plus de 65 ans un repas festif est proposé au palais de Fervaques du 6 au 10 et du 13 au 17 décembre 2021, pour un moment d'échange et de convivialité. De plus, pour ceux qui ne payent pas d'impôts sur le revenu en 2020, un colis de Noël est offert du 15 au 20 novembre 2021, pour lutter contre les inégalités sociales qui touchent aussi les séniors.

- L'inclusion des personnes en situation de handicap

Territoire marqué par une représentation importante du handicap (avec 4,6% d'allocataires de l'AAH contre 2,7% en France et 3,2% dans la région), la Ville de Saint-Quentin a érigé l'inclusion des personnes en situation de handicap comme une priorité de l'action publique.

Les actions municipales se poursuivent, en plus des obligations réglementaires que sont la poursuite de l'agenda Ad'ap de mise en accessibilité des bâtiments publics et de la constitution d'une commission communale d'accessibilité le jeudi 21 octobre 2021 :

- **La création d'un conseil du Handicap** dont la formalisation juridique est en cours de finalisation. Les candidatures ont été lancées et le tirage au sort des conseillers des instances se tiendra le 8 novembre 2021.
- Le choix d'un axe de santé mentale dans la cadre du Contrat Local de Santé et de la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale. Le projet en est à la phase de diagnostic territorial.
- Le lancement dans le cadre hospitalier d'une plateforme de **diagnostic de l'autisme et des troubles du neurodéveloppement**.
- La poursuite des « parcours commentés » mis en place par l'équipe « accessi-parcours » composée d'agents des services municipaux et de 6 personnes en situation de handicap (déficience auditive, visuelle, PMR, autisme, sénior) qui évaluent l'accessibilité de la ville et élaborent ensemble un diagnostic pluri-handicap en formulant certaines propositions remontées aux services techniques de la ville.
- La candidature au **Label européen Access City Award 2021**.
- Un espace édition jeunesse accessible : un espace à la médiathèque est conçu pour faciliter la lecture aux personnes empêchées (livres adaptés, mobilier spécialisé).

Le service handicap

Mis en place depuis juin 2021, ce dispositif permet à toute personne en situation de handicap de contacter le service Handicap de la Ville afin d'obtenir des informations vis-à-vis d'une question, situation ou problème qu'elle peut rencontrer.

Les thématiques abordées sont très variées, allant de l'accès aux droits, en passant par l'aide à domicile, jusqu'aux demandes de places PMR...

Elles sont alors soit prises en charge par les services de la Mairie, ou alors redirigées vers la structure apte à répondre à leur besoin. Ce sont plus de 200 appels qui ont été reçus depuis la mise en place du dispositif, pour tous types de sollicitations (dossiers MDPH, demande de places PMR, accès aux droits et aux soins, aide à domicile...)



- Le contrat de Ville

Tel que prévu dans le cadre de la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014, la ville de Saint-Quentin s'est engagée, aux côtés de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et de l'Etat, à mettre en place un programme d'actions en faveur des personnes les plus fragilisées dans les domaines suivants :

- l'habitat et le cadre de vie,
- l'éducation, la lutte contre l'illettrisme et la promotion de la lecture,

- l'emploi, l'insertion et la formation,
- les pratiques culturelles et sportives,
- la parentalité,
- la citoyenneté, la prévention de la délinquance et l'accès aux droits,
- la santé.

Au travers des 8 projets ci-dessous du Dispositif du Contrat de Ville, ce sont près de 3 067 personnes des quartiers prioritaires de la Ville de Saint-Quentin qui ont été ciblées en 2021.

1. **L'éco-conciergerie** est un projet porté par l'association Eco&Logique et Clesence qui a impliqué 790 personnes en 2021. L'éco-conciergerie est un lieu d'accueil à destination des familles au sein du quartier Europe et où se poursuit l'ensemble des actions mises en place par les porteurs de projet depuis 2011. Ce lieu favorise l'amélioration de la qualité de vie au sein de son logement et du quartier, en apportant des solutions aux problèmes du quotidien, et il développe des activités de sensibilisation éco-citoyennes.
2. **«C'est un Truck de Foo'd !»** est un projet porté par l'association Eco&Logique et Clesence sur les thématiques de l'alimentation saine et durable et de la lutte contre le gaspillage alimentaire. A l'aide d'un véhicule adapté, 13 actions de sensibilisation itinérantes sont mises en place au sein des quartiers prioritaires et de veille de Saint-Quentin, et en collaboration avec les centres sociaux implantés dans ces quartiers. En 2021, ce projet a permis de sensibiliser 650 personnes.
3. **« L'Ecologie Solidaire »** est un projet porté par l'association centre social du quartier Saint-Martin pour développer des actions d'éducation et de prévention à la santé. 150 personnes ont été impactées en 2021.
4. **« Citoyenneté et parrainage »** est un projet porté par l'association Les Guides Soleil qui a permis la sensibilisation de 35 jeunes au réchauffement climatique et à la protection de la planète au travers de l'atelier « Pour notre planète ».
5. **« Pour une jeunesse engagée et solidaire »** est un projet porté par l'association Unis-Cité Hauts de France qui permet de sensibiliser 1 000 habitants aux éco-gestes, au tri des déchets et au compostage au travers de l'action « Médiaterre ».
6. **« Solidarité »** est un projet porté par l'association MultiCité qui a permis à 300 personnes d'accéder aux actions suivantes :
 - "Au Bonheur Des Echanges" pour la mise en place de dons de vêtements pour les familles les plus fragilisées ;
 - Sensibilisation des habitants à mieux consommer et moins cher avec les initiatives « L'essentiel », « La bourse aux jouets » et « Ventes privées aux habitants ».
7. **« Un quartier en bonne santé »** est un projet porté par l'association Multicité qui permet de faire de la sensibilisation au faire soi-même et lutte contre le gaspillage alimentaire grâce à la réalisation de recettes avec des matières premières données par la banque alimentaire au travers de l'action « Ne pas en perdre une miette ». En 2021, cette action a bénéficié à 100 personnes.
8. **Le « Lien social au quartier Europe »** est un projet porté par l'association les Chérubins Age d'O. De nombreuses actions comme par exemple la promotion de la saisonnalité, les productions locales et la sensibilisation à la culture, la récolte et l'entretien d'un jardin au travers d'ateliers de jardinage « De la terre à l'assiette » ont ainsi profité à 42 personnes.

- Les conseils de quartier et les élus référents

Chacun des 8 quartiers de la Ville est représenté par un Conseil de quartier.

Au sein de l'équipe municipale, des élus référents assurent, à travers un planning de permanences ou par des rendez-vous ponctuels, la concertation des habitants pour définir au mieux leurs attentes.

- Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBA)

Obligation réglementaire conforme à la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, l'objectif de ce plan est double : le repérage des axes « bruyants » et une réflexion sur les améliorations possibles permettant de limiter l'impact du bruit sur l'ensemble des structures privées et publiques jouxtant ces axes.

Ainsi, des **cartes des bruits stratégiques** (arrêté préfectoral du 26/11/2018) **et des plans de prévention du bruit dans l'environnement sont élaborés** pour les axes routiers supportant un trafic annuel supérieur à 3 millions de véhicules/an (soit 8 200 véhicules/jour). 13 axes sont concernés à Saint-Quentin.

Le PPBA a été élaboré par les services de la ville et présenté au conseil municipal du 24 juin 2019. Il prévoit des mesures préventives et curatives.

Des actions avaient déjà été mises en œuvre telles que : la pose de radars sur les axes accidentogènes et à proximité des établissements sensibles (crèches, écoles..), la mise en place d'un limiteur de son dans certaines salles localisées dans les quartiers à forte densité urbaine (Splendid, Théâtre, Scène Europe, La Manufacture), l'instauration de nouvelles zones de vitesse limitée à 30km/h en 2013 et l'adoption d'arrêtés municipaux réglementant les activités sur la commune en matière de bruits (chantiers, livraisons, tondeuses à gazons,...).

- La Ludothèque

Fonctionnant sur le même principe qu'une médiathèque dans le domaine du jeu, la ludothèque propose des jeux et jouets en prêts.

Un nouveau service a vu le jour : la ludomobile, qui propose des livraisons à domicile sur le territoire municipal.



3.5 Fonder le développement selon des modes de production et de consommation responsables

ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

ODD 12 : Établir des modes de production et de consommation responsables

ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

- Une collectivité innovante et responsable

- La généralisation de la e-administration

Dans ses politiques publiques, la e-administration se généralise également :

- l'application gratuite « Saint-Quentin » pour effectuer des démarches, suivre les actualités, connaître les informations utiles, signaler un incident...
- l'accompagnement social contre la fracture numérique : aide aux démarches administratives en ligne des personnes non équipées en matériel informatique ou non familiarisées avec ces nouvelles technologies dans les 12 points Web 2.0 répartis sur l'ensemble du territoire municipal ; équipement numérique des écoles.

- Saint-Quentin : Smart City

Lancé en juillet 2017, Saint-Quentin est impliquée dans le projet « SCIFI » qui est une initiative européenne dont l'objectif est d'aider les villes moyennes à **optimiser l'utilisation des données publiques afin d'améliorer les services à la population, impliquer les citoyens et éclairer la prise de décision locale.**

La transition numérique rejoint la transition écologique dans la mesure où les applications technologiques servent concrètement des objectifs de développement durable.

Focus : Smart Parking

Depuis février 2020, la Ville a déployé expérimentation avec un système d'information en temps réel sur la gestion d'un parking en centre-ville (Place de la Basilique et rue de Vesoul) avec plusieurs fonctionnalités.

Ce dispositif qui permet de mesurer en temps réel la disponibilité des places correspond à :

- 54 places à la Basilique par 3 caméras.
- 24 capteurs rue de Vesoul.
- Un panneau signalétique indiquant aux usagers le nombre de places disponibles à Basilique.

Le dispositif est prévu jusqu'en décembre 2021 (avec une prolongation possible du dispositif).

- Saint-Quentin multiplie les actions en faveur d'une mobilité durable

Le nombre de déplacements au sein de la commune est important : selon le plan de déplacement urbain (PDC) de février 2014, **les Saint-Quentinois effectuent 87 % des déplacements domicile-travail sur le territoire communal ; 67 % de ces déplacements se font en voiture individuelle**. Depuis 2017, l'Agglo du Saint-Quentinois est l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) pour les 39 communes de son territoire. L'objectif de l'Agglo à travers les documents réglementaires en construction tel que le Plan des Déplacements Urbains, est de proposer un maillage efficace et inclusif pour l'ensemble des habitants.

- Les aménagements cyclables

Face au développement des mobilités douces et actives, l'Agglo du Saint-Quentinois, reconnue Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), souhaite poursuivre son implication dans la transition écologique **par l'élaboration d'un schéma directeur cyclable**. Le but est de disposer d'une vision globale du territoire à l'échelle des 39 communes à l'heure actuelle tout en projetant les aménagements à réaliser dans les prochaines années pour favoriser la pratique du vélo sur tous les plans (utilitaires, sportifs, loisirs, tourisme) en la rendant accessible et pratique.

• Challenge Mobilité Hauts-de-France

L'Agglo du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin ont participé pour la première fois au Challenge Mobilité Hauts-de-France organisé par la CCI Grand Lille, le Réseau Alliances et Déclic Mobilités du 20 au 25 septembre 2021. Ce challenge vise à promouvoir, auprès des agents, les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour se rendre au travail.

Les entreprises du territoire ont été sollicitées pour participer au challenge et à valoriser l'implication de leurs employeurs (CAF, Cora...).

Au total, une vingtaine d'agents ont contribué, pendant cette semaine, à venir au travail autrement qu'en voiture, comptabilisant ainsi plus de 960 km parcourus en modes actifs, 800 km en covoiturage et 270 km en transports en commun. Tous ces efforts ont permis à la fois à certains agents de convertir durablement leur pratique mais aussi de réduire, par la même occasion, de manière conséquente leur émission de CO2 quotidienne.

- Les bornes électriques

Le déploiement de ces bornes a été effectué en 2016 dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir. Ce dispositif a permis de réduire la participation financière communale à 39% du coût des investissements. En contrepartie, l'USEDA a obtenu un financement de l'ADEME, moyennant engagement de la collectivité d'assurer durant deux ans la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques.

Au sein de la collectivité, la DUVTN est l'interlocuteur de l'USEDA, qui a confié à l'entreprise GEPELEC le suivi et la maintenance des bornes.

La consommation en énergie des 16 bornes est passée, pour la période de janvier à octobre, de 13 225,5 kWh en 2020 à 28 109,4 kWh en 2021 (+ de 110%). Cette indication reflète ainsi de l'augmentation de l'utilisation de véhicules électriques.

- Le stationnement

La commune détient la compétence relative au stationnement mais la stratégie est essentiellement définie par la CASQ au travers du plan de déplacement urbain.

La ville est dotée de nombreuses places de stationnement spécifiques (PMR, aires de livraisons, emplacements de taxis, vélos et motos).

Dans le cadre de la réforme de la dépenalisation du stationnement payant instaurée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM », entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, l'amende forfaitaire de stationnement a été remplacée par un forfait de post-stationnement.

- Les aides en faveur de la mobilité

- Dispositif « De l'aide et du cœur » en faveur des personnes âgées :

La Ville de Saint-Quentin en partenariat avec les transports Pastel a mis en place, par délibération du 9 décembre 2019, un service de courtoisie assuré par des services civiques, pour aider les personnes âgées dans leurs déplacements en bus les jours de marchés. En 2021, le dispositif s'adapte aux besoins des usagers et se fera sur demande en prenant rendez-vous auprès de l'espace citoyen.

- Compensations tarifaires pour les bénévoles bénéficiaires du RSA :

Une Convention a été signée en juillet 2019 entre la Ville et le Département de l'Aisne pour encourager le bénévolat en faveur des associations chez les bénéficiaires du RSA. Dans ce cadre, les gratuités accordées sur le réseau urbain et les compensations tarifaires versées à ce titre à la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois ont été étendues à cette catégorie d'usagers, par délibération du 1^{er} octobre 2019. Par ailleurs, la Ville de Saint-Quentin finance à hauteur de 283 449€ des gratuités et des demi-tarifs (pour les personnes âgées par exemple).

- Une gestion économe de l'eau

Bien que la gestion de l'eau relève d'une compétence communautaire, la question de la consommation en eau dans les bâtiments municipaux est traitée à l'échelon municipal, à travers divers dispositifs :

- L'arrosage « intelligent »

Il s'agit d'un projet de digitalisation qui vise à moderniser les opérations d'entretien des stades afin de gagner en efficacité dans leur gestion à travers la mise en place d'une solution d'arrosage intelligent et autonome. Les améliorations attendues tiennent pour commencer dans **l'optimisation des consommations d'eau en l'adaptant au plus près des besoins réels du gazon**. Il y a aussi le souhait de simplifier et de réduire les interventions nécessaires pour l'entretien des stades grâce à un pilotage à distance des différents équipements (robot de tonte, système d'irrigation) et l'obtention d'une pelouse de meilleure qualité limitant les besoins d'intervention sur site. Le déploiement est effectif sur 3 terrains entièrement équipés : le terrain d'honneur et terrain B à Paul Debrésie ; le terrain Jean-Marie Troclet à Bienfait.



Une comparaison en cours de la consommation d'eau sur les deux terrains à Bienfait sur la base de paramètres identiques (même composition du sol, conditions météo similaires, intervalle de temps identique) a permis de faire apparaître une baisse de 30% de la consommation d'eau sur le terrain équipé de la solution comparé à celui qui ne l'est pas.

La collectivité a candidaté au label « Territoire innovant » du « Réseau des Territoires Innovants - Les Interconnectés ». **Le projet a été primé en mars 2021 dans la catégorie « Numérique et environnement » pour le déploiement de la solution d'arrosage intelligent des terrains de sport à Saint-Quentin.**

- Equipement Alerteo

A Saint-Quentin depuis 2012, 21 sites municipaux sont équipés de modules permettant de transmettre à la fois des données relatives aux consommations et des alertes en cas de surconsommation.

- L'économie solidaire

- Les boîtes à Livres

Le principe est d'installer soit dans des lieux publics (rues, squares, places...) soit dans des bâtiments municipaux, soit chez des partenaires, des caisses dans lesquelles les habitants sont invités à échanger des livres. L'objectif est de faciliter l'accès à la lecture, d'inciter au partage culturel et de donner une seconde vie à des ouvrages destinés à la destruction. La Bibliothèque municipale qui coordonne cette action, participe à l'approvisionnement de ces boîtes avec les documents retirés de ses collections et contrôle la sécurité du dispositif.

- La collecte de sapins

Cette opération poursuit les objectifs suivants : limiter les dépôts sauvages, réduire les coûts d'incinération, recycler les sapins pour le paillage des massifs municipaux et sensibiliser à l'économie circulaire.

- Inaugurée sur proposition du Conseil de quartier du Centre-Ville, cette initiative a été testée du 3 au 19 janvier 2019 dans le seul quartier du Centre-Ville, avec 5 points de collecte
- Reconduite et élargie à l'ensemble des quartiers de la Ville du 2 au 17 janvier 2020, elle a été mise en œuvre sur 8 points de collecte.
- En janvier 2021, le dispositif a été reconduit à l'identique de celui de 2020 et a permis de valoriser 1 081 sapins dans les 8 quartiers de la ville.

- **Les collectes de la CASQ**

Déclinées sur le territoire municipal, les collectes pilotées par la CASQ pour l'ensemble des communes invitent les habitants à donner au profit d'associations partenaires : lunettes, jouets, livres, petits matériels de puériculture.

- **Saint-Quentin soutient le développement des circuits courts**

En soutenant les circuits courts et les commerçants locaux, la Ville défend une politique favorable au développement durable, à la fois sur le plan écologique, sur le plan économique et en termes de dynamisme local.

Cette politique se traduit concrètement à travers de nombreuses mesures de soutien aux commerces de proximité :

- Les marchés : le mercredi et le samedi en centre-ville, le vendredi à Europe, le dimanche au Faubourg d'Isle, le marché nocturne.
- L'abattement fiscal de la part Ville, à hauteur de 10% de la taxe foncière (représentant un effort financier de la Ville de 80 000 euros)
- Les aides à l'embellissement et à la sécurisation des points de vente (budget de 80 000 euros annuels) et la participation à hauteur de 50% des frais liés à la décoration des vitrines en fin d'année.
- Les subventions aux associations de commerçants (Fédération des commerçants, Groupement Chance, Les commerçants non sédentaires), à hauteur de 150 000 euros annuels.
- Les aides FISAC aux artisans et aux commerçants des quartiers Centre et Europe, dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, aux artisans.
- Les manifestations urbaines : Fête du Shopping du 20/09 au 30/10/21, Grand Déballage de la Rentrée du 4 au 7 septembre 2021.
- Le Commerce Lab, inauguré en juin 2019 pour laquelle la Ville a été récompensée par le Prix Territoria Or : incubateur du commerce, il constitue un guichet unique d'échanges et d'accompagnement en faveur des professionnels du commerce.

CONCLUSION

La situation de Saint-Quentin en matière de développement durable s'inscrit dans un long processus d'amélioration continue, pour construire une ville où il fait bon vivre, qui respire, une ville durable.

Face à l'urgence écologique, des préoccupations communes ont largement émergé comme la place de la nature en ville, la mobilité diversifiée, la préservation des ressources ou la rénovation de l'habitat.

La Ville s'est engagée activement en adoptant dès 2011 un Agenda 21, en poursuivant la démarche Cit'Ergie et également le PCAET, véritable fil conducteur pour atteindre les objectifs fixés en matière de réduction des GES, de sobriété énergétique, d'amélioration de la qualité de l'air et de développement des énergies renouvelables.

Ce rapport illustre la place prépondérante du développement durable dans les actions de la Ville de Saint-Quentin et l'ambition d'une action environnementale continue.

GLOSSAIRE

- **AAH** : Allocation aux Adultes Handicapés
- **ADEME** : Agence de la Transition Ecologique
- **ANRU** : Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **CASQ** : Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
- **CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale
- **CLS** : Contrat Local de Santé
- **DD** : Développement Durable
- **DSP** : Délégation de Service Public
- **GES** : Gaz à Effet de Serre
- **MAPTAM** : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles
- **ODD** : Objectifs de Développement Durable
- **PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial
- **PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- **PNRQAD** : Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés
- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
- **TEPCV** : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

